JOURNAL

DE

CHIMIE MÉDICALE

DE PHARMACIE, DE TOXICOLOGIE

ET

REVUE

DES

NOUVELLES SCIENTIFIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES

PUBLIÉ

SOUS LA DIRECTION DE

M. A. CHEVALLIER

Pharmacien Chimiste, membre de l'Académie impériale de Médecine, du Conseil de salubrité, Professeur à l'École de Pharmacie

---

TOME TROISIÈME. — 5me SÉRIE.

MARS 1867

PRIX DE L'ABONNEMENT

12 fr. 50 c. pour toute la France

POUR L'ÉTRANGER, le port en plus, suivant qu'il est établi par les conventions postales.

ON S'ABONNE A PARIS

CHEZ **P. ASSELIN**, GENDRE ET SUCCESSEUR DE **LABÉ**,

LIBRAIRE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE,

PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE.

En Province et à l'Étranger, chez tous les Libraires

1867

LA PHOTOGRAPHIE

Mise à la portée de tout le monde

Par T. ROBERTSON

Un joli vol. grand in-18, cartonné à l'anglaise avec figures. — Prix : **2** fr. **50**.

VIENT DE PARAITRE

A la Librairie de P. ASSELIN, place de l'École-de-Médecine

A PARIS

L'OFFICINE

ou

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DE PHARMACIE PRATIQUE

contenant

1° LE DISPENSAIRE PHARMACEUTIQUE

ou

CONSPECTUS DES PHARMACOPÉES LÉGALES ET PARTICULIÈRES

ALLEMANDES, AMÉRICAINES, ANGLAISES, BELGES, ESPAGNOLES, FRANÇAISES, HOLLANDAISES, ITALIENNES, POLONAISES, PORTUGAISES, RUSSES, SUÉDOISES, ETC.;

Des Formulaires

MATIÈRES MÉDICALES ET RECUEILS DIVERS DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DES MÊMES PAYS,

précédé, sous forme de prolégomènes

DE TABLEAUX PRÉSENTANT LA CONCORDANCE DES POIDS ET MESURES EN USAGE DANS LES DIVERSES NATIONS DU MONDE;

D'UNE INSTRUCTION SUR LES AÉROMÈTRES ET LES THERMOMÈTRES;

DE TABLEAUX OU SYNOPSIS CHIMIQUES, MINÉRALOGIQUES, BOTANIQUES, ZOOLOGIQUES;

D'UN CALENDRIER PHARMACEUTIQUE, D'UN APERÇU SUR LES OPÉRATIONS PHARMACEUTIQUES, L'ÉLECTION ET LA CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS; LES SUCCÉDANÉS;

De l'art de Formuler;

2° LA PHARMACIE LÉGALE

comprenant

La Législation pharmaceutique

OU RECUEIL DE LOIS, DÉCRETS, ARRÊTÉS ET PIÈCES DIVERSES CONCERNANT L'EXERCICE DE LA PHARMACIE;

La Toxicologie

OU PETIT TRAITÉ DES MOYENS PROPRES A FAIRE RECONNAITRE LES POISONS ET A COMBATTRE LEURS EFFETS;

L'Essai pharmaceutique

DES MÉDICAMENTS SIMPLES ET COMPOSÉS,

OU PETIT TRAITÉ DES MOYENS PROPRES A FAIRE RECONNAITRE LEUR NATURE ET LEUR FALSIFICATION;

3° L'APPENDICE PHARMACEUTIQUE

comprenant

LA PHARMACIE VÉTÉRINAIRE, LA PHARMACIE HOMOEOPATHIQUE, LA CHIMIE PHARMACEUTIQUE (ANALYSE), LE MÉMORIAL THÉRAPEUTIQUE ET UN MISCELLANÉE D'ARTICLES QUI INTÉRESSENT LA PHARMACIE PRATIQUE;

4° LE TARIF GÉNÉRAL DE PHARMACIE et DES BRANCHES ACCESSOIRES

Précédé du tarif des manipulations

PAR

DORVAULT

Directeur-Fondateur de la Pharmacie centrale de France,
Chevalier de la Légion d'honneur, etc., etc.

SEPTIÈME ÉDITION (Février 1867)

Revue et corrigée. — Planches intercalées dans le texte. — Nomenclature étrangère.

1 très-fort volume grand in-8°

compacte, de plus de 1,400 pages, avec planches intercalées dans le texte, imprimé sur deux colonnes et contenant la matière de dix volumes in-8°

Prix pour Paris	broché	15 fr.
	cartonné à l'anglaise	16 fr. 50
	demi-reliure (tranche coloriée)	17 fr. 50

PRIX EN PLUS DE CELUI SUS-INDIQUÉ ET L'OUVRAGE RENDU FRANCO

1° France et Algérie	2 fr.	»	Confédération Argentine, Cuba, Etats-Unis, Guadeloupe, Guyane, Haïti, Indes-Orientales, Japon, Martinique, Mexique, Nouvelle-Calédonie, Paraguay, Pays-Bas, Réunion, Saïgon et Sénégal.	6 fr.	»
2° Belgique et Suisse	2	50	7° Brésil	7	50
3° Italie	3	»	8° Bolivie, Chili, Equateur, Amérique du Centre, Nouvelle-Grenade et Pérou	8	50
4° Grande-Bretagne, Egypte, Grèce et Turquie	4	»	9° Bade, Pondichéry, Saxe et Wurtemberg.	9	»
5° Bavière, Brunswick, Danemark, Etats-Romains, Norwège, Portugal, Prusse et Suède	5	»			
6° Australie, Californie, Canada, Chine,					

NOTA. — Pour l'Autriche, les Iles Ioniennes, la Pologne, la Russie, la Moldavie et la Valachie, il faut s'adresser aux libraires ou commissionnaires, attendu que le prix par la poste est trop élevé.

WELLCOME INSTITUTE LIBRARY
Coll. WellcOmec
Coll.
No.

JOURNAL
DE
CHIMIE MÉDICALE,
DE PHARMACIE ET DE TOXICOLOGIE.

5me Série; Tome III; N° 3. — Mars 1867.

CHIMIE.

—

CARACTÈRES DISTINCTIFS DE DIFFÉRENTES RÉSINES QUI SE TROUVENT ORDINAIREMENT COMME DIASTIQUE DANS LES REMÈDES SECRETS.

Agaric. — La résine de l'agaric est douceâtre d'abord, mais laisse un arrière goût très-amer.

Elle est presque totalement soluble dans l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone, un peu moins soluble dans la benzine bouillante, peu soluble dans une dissolution aqueuse de carbonate de soude; insoluble dans l'éther de pétrole. Elle se dissout seulement légèrement dans une dissolution aqueuse bouillante d'acide oxalique, et la liqueur filtrée ne change pas par une dissolution aqueuse de tannin.

Aloès. — La résine d'aloès est amère, elle est insoluble dans l'éther, le chloroforme, la benzine et le sulfure de carbone; facilement et entièrement soluble dans une dissolution aqueuse de carbonate de soude.

L'aloès, aussi bien que la résine d'aloès, traité par une dissolution aqueuse d'acide oxalique, dans une liqueur qui, filtrée, précipite fortement par une dissolution aqueuse de tannin, l'aloès ou son extrait aqueux, bouilli avec 20 à 25 pour 100 d'acide azotique, donnent une dissolution d'un rouge vif avec dépôt.

Coloquinte. — Forte amertume et âcreté; la résine contenant la colocynthine.

Cette résine est insoluble dans l'éther, le chloroforme, la benzine et le sulfure de carbone, quoique ces dissolutions retiennent de la colocynthine. Elle est en grande partie soluble dans une dissolution aqueuse d'acide oxalique, surtout à l'aide de la chaleur. La liqueur filtrée donne, avec une dissolution aqueuse d'acide tannique, un précipité jaune ou blanc jaunâtre. En outre, elle est en grande partie soluble dans une dissolution aqueuse de carbonate de soude; en en séparant de temps en temps des flocons gris jaunâtre bouillis avec de l'acide azotique, elle est insoluble, mais fournit une liqueur jaune.

Jalap. — Non amer; la résine non plus. Elle est entièrement soluble dans l'alcool, et cède à l'éther, à l'éther de pétrole, au sulfure de carbone et au chloroforme à peine, et tout au plus, 7 pour 100 de matières solubles. Elle est insoluble dans la benzine; insoluble à froid dans une solution de carbonate de soude, c'est-à-dire que la rhodéorétine ne se dissout pas, mais bien la *pararhodéorétine.*

Scammonée. — La résine est facilement soluble dans le chloroforme, ainsi que dans la benzine et l'éther; le sulfure de carbone n'en dissout que 2 pour 100. Insoluble dans une dissolution aqueuse de carbonate sodique.

Bouillie dans l'acide nitrique, elle se fond, et se laisse diviser par l'agitation en gouttelettes oléagineuses; elle colore à peine l'acide azotique.

On entend ici par résines les parties des médicaments ci-dessus insolubles dans l'eau, mais solubles dans l'alcool fort.

(*Tijdschrift voor wetenschappelijke Pharmacie.*)

PROCÉDÉ D'ARGENTURE BRILLANTE.

Dans un mémoire sur la galvanoplastie, lu par M. H. Bouilhet,

de la maison de Christophe-Bouilhet et Cᵉ, devant la Société d'encouragement (séance du 7 mars), nous trouvons un procédé aussi curieux qu'intéressant pour obtenir directement l'argenture brillante.

« Deux bains, dit l'auteur, ont été composés de la même manière, c'est-à-dire que tous deux sont formés au cyanure double d'argent et de potassium dissous dans un excès de cyanure de potassium : cependant, l'un dépose l'argent à l'état mat, l'autre à l'état brillant. Le mat est, on le sait, le résultat de la réflexion irrégulière de la lumière; lorsque la surface sur laquelle tombe le faisceau lumineux est formée d'une foule de petites aspérités disposées irrégulièrement; la réflexion des objets extérieurs n'a pas lieu, l'effet du mat est produit.

Le poli, au contraire, consiste dans la faculté que possède la surface de réfléchir régulièrement la lumière, ce qui n'a lieu que lorsque les parties qui la forment ont toutes leurs facettes supérieures placées dans un même plan.

C'est donc une modification physique, dans la manière dont l'argent se dépose, qui produit cette différence d'aspect. Eh bien ! il suffit d'ajouter une quantité de sulfure de carbone infiniment petite pour obtenir ce résultat; cette quantité est tellement minime, qu'il faut de très-grandes précautions pour l'introduire dans le bain d'argent. — C'est en mélangeant le sulfure de carbone à l'éther, puis en laissant digérer ce mélange pendant huit jours, au contact d'un grand excès de bain d'argent, qu'on obtient une solution capable de produire l'argenture brillante. Cette sorte de solution normale préparée, on y ajoute de temps en temps, avec précaution, 1 ou 2 décilitres par 500 litres de bain d'argent ordinaire.

La réaction produite restait inexpliquée, lorsque M. Planté a découvert la trace de la cause apparente de cette argenture brillante.

Essayant de dissoudre une quantité infiniment petite de sulfure d'argent, obtenu directement, dans un bain contenant un excès de cyanure, et opérant avec un courant d'une intensité calculée, ce savant opérateur a obtenu une argenture brillante. Il est donc probable que c'est la présence du sulfure d'argent dissous dans le cyanure de potassium, en quantité infiniment petite, qui est la cause efficiente, et que l'introduction du sulfure de carbone n'est que le moyen de le produire dans les conditions nécessaires.

M. H. Bouilhet ajoute qu'une autre raison appuie cette manière de voir : c'est que, lorsque, dans le langage pittoresque de l'ouvrier, on dit qu'une cuve *tourne*, c'est-à-dire qu'elle se trouble par suite de l'introduction d'une trop grande quantité de sulfure, l'effet brillant est retardé, et il faut attendre que le sulfure d'argent qui noircit la cuve se soit dissous en partie dans le cyanure, ou en partie déposé au fond du bain, pour recommencer une nouvelle opération.

Cette opération montre, une fois de plus, à combien de détails minutieux l'art du dépôt des métaux par voie électro-chimique doit recourir pour modifier l'état physique des couches déposées, minces ou épaisses.

DIALYSE DES GAZ PAR LES DIAPHRAGMES.

M. Thomas Graham continue ses curieuses recherches sur ce genre de phénomènes qu'il a constitués sous le nom générique de *dialyse*. Ceux que le savant physicien présente cette fois sont plus curieux : il ne s'agit rien moins que de séparer l'air d'une partie de son azote en le tamisant à travers une pellicule mince de caoutchouc.

« Il paraît démontré, dit l'auteur, qu'une mince pellicule de caoutchouc, telle que la fournissent la soie vernie ou les petits

ballons transparents, n'a aucune porosité, étant absolument imperméable à l'air. Mais la même pellicule a la propriété de liquéfier chacun des gaz dont l'air se compose, tandis que l'oxgyène et l'azote sont susceptibles de pénétrer dans la substance de la membrane (à la manière de l'éther et du naphte), et peuvent de nouveau s'évaporer dans le vide et reparaître à l'état gazeux. Le pouvoir pénétrant de l'air est rendu plus intéressant par le fait que les gaz sont inégalement absorbés et condensés par le caoutchouc : l'oxygène deux fois et demie plus que l'azote, et qu'ils le traversent dans la même proportion..... »

Il résulte de l'étude expérimentale faite par M. Graham que la pellicule de caoutchouc peut être employée comme un tamis dialytique de l'air atmosphérique, que l'air qui le traverse contient 41.6 p. 100 au lieu de 20 d'oxygène. La cloison a donc retenu la moitié de l'azote, laissant passer l'autre moitié avec la totalité de l'oxygène. Cet air rallume le bois incandescent, etc., il tient le milieu entre l'air atmosphérique et l'oxygène; il se rapproche en un mot du protoxyde d'azote (?).

Pour répéter cette intéressante expérience, il faut réaliser ces conditions : une paroi de la cloison élastique est librement exposée à l'air, tandis que l'autre est soumise à l'influence du vide.

L'auteur se demande si la pénétration des tubes de platine et de fer signalée par MM. H. Deville et Troost ne se rattache pas au pouvoir que posséderaient ces métaux et certains autres encore, de liquéfier et d'absorber l'hydrogène, peut-être comme la vapeur d'un corps métallique. — Une feuille de palladium provenant du métal forgé a condensé 643 fois son volume d'hydrogène à une température inférieure à 100 degrés.

Ces expériences sont très-intéressantes, et la physique moléculaire doit attendre beaucoup de cet ordre de recherches.

CONTENANCE EN ALCALOÏDES DE LA GRAINE DU STRYCHNOS TIEUTÉ.

par M. Bernelot-Moens.

Le *Strychnos Tieuté* croît spontanément à Java. Ses graines sont plus riches en strychnine que ne l'est la noix vomique. Desséchées, elles contiennent 1.469 pour 100 de strychnine ; il n'y a que des traces de brucine.

DIFFUSION DES GAZ A TRAVERS LE CAOUTCHOUC.

Par MM. Aronstein et Sirks.

Le caoutchouc vulcanisé ou non est impropre à opérer des jonctions d'appareils lorsqu'il s'agit des gaz purs. Les auteurs ont reconnu que toujours ils donnent lieu à des pertes de gaz et à des rentrées d'air, conformément à la loi de la diffusion des gaz de Graham.

Un remède à cet inconvénient consiste à recouvrir le caoutchouc d'un enduit d'asphalte dissous dans du goudron.

SUR LES LIQUIDES SUCRÉS DESTINÉS A ÊTRE ÉTUDIÉS DANS L'APPAREIL A POLARISATION.

Par M. Scheibler.

Les liquides sucrés dont on veut examiner la polarisation doivent être limpides et incolores. L'acétate de plomb qu'on emploie pour la clarification ne suffit pas toujours. Or, lorsque, malgré ces réactifs, on n'obtient qu'un liquide trouble, on ajoute une vingtaine de gouttes d'une dissolution de tannin (5 p. 100), puis de l'acétate basique de plomb, et on filtre. Il va sans dire que l'auteur s'est assuré de la parfaite inanité du tannin à l'endroit de la lumière polarisée.

TOXICOLOGIE.

EMPOISONNEMENT PAR LA CAUTÉRISATION D'UNE DENT.

Le docteur Massola a exposé un fait d'empoisonnement par la pâte caustique arsenicale, plus connue sous le nom de *pâte americaine*. La cavité d'une dent cariée avait été remplie par un dentiste avec un tampon de coton trempé dans ce mélange arsenical, excellent d'ailleurs ; mais l'opérateur imprudent avait oublié, quand il renvoya sa cliente, de la prévenir du danger qu'elle courait en avalant la matière renfermée dans la cavité dentaire, si bien que l'opérée ne se gêna aucunement pour déglutir sa salive imprégnée de liquides toxiques. Il en résulta que le docteur Massola, appelé près d'elle peu d'heures après l'opération, la trouva dans un état très-grave. L'on constatait, en effet, les selles riziformes, les vomissements multipliés, des crampes violentes, l'épigastralgie, en un mot, tous les symptômes d'une forte cholérine, moins toutefois la cyanose. Par l'examen de la bouche, le médecin apercevait sur la gencive contiguë à la dernière molaire une surface dénudée et escharifiée : il fut bientôt mis sur la voie quand on lui apprit la visite au dentiste, et il put combattre à temps les suites d'un empoisonnement qui avait eu lieu par oubli des précautions nécessaires en pareil cas.

(*Bulletin méd. de Chambéry*). CAFFE.

UN MANGEUR D'ARSENIC.

Un récent numéro du *Boston journal* contient un article intéressant au sujet d'un mangeur d'arsenic, dont l'observation a été communiquée par le docteur Larue, professeur de toxicologie à *Chaval University*, de Québec. Le sujet est un Anglais résidant depuis longtemps au Canada, âgé de quarante ans, d'un

tempérament lymphatique et d'une bonne constitution, intelligent et bien élevé. En 1854, se croyant atteint de consomption et ayant entendu dire que l'arsenic était un excellent remède, il en acheta 2 onces et a commencé à en prendre sans trop faire attention à la quantité, consommant jusqu'à la dernière parcelle en six ou huit semaines, en prenant quelquefois cinq ou six fois par jour, la dose étant de cinq ou six grains, autant qu'on peut l'en croire. Il mêlait aussi l'arsenic à son tabac et le fumait. Il a six enfants : le plus vieux a vingt et un ans et le plus jeune onze. Il a lu tout ce qui a été écrit sur l'action de l'arsenic, et a déclaré que les médecins n'y connaissent absolument rien. Quant aux symptômes constitutionnels résultant de cet usage, il dit qu'il n'a jamais observé un changement, même après six semaines d'emploi continuel de cette nourriture arsenicale. Il ne veut pas boire d'eau après avoir avalé l'arsenic, mais il prend un verre de vin ou de bière. Il a toujours pris l'arsenic blanc et jamais en dissolution. Il ne souffre jamais de douleurs à l'estomac ou aux intestins, dont l'action est régulière.

Cet individu a pris en 1864, en présence du docteur Larue, la première fois 1 grain 1/2 et la seconde fois 4 grains d'acide arsénieux pur, et en mélangea d'autre avec son tabac.

EMPOISONNEMENT.

A l'époque actuelle, on ne lira pas sans intérêt la statistique suivante publiée par l'*Opinion nationale :*

« Les crimes d'empoisonnement sont très-fréquents parmi nous, et plus fréquents encore en Angleterre. En France, de 1851 à 1863, les Cours d'assises ont eu à juger 617 cas d'empoisonnement, sur lesquels 190 morts. Ce crime, et cela se conçoit, est plus souvent l'œuvre des femmes que des hommes ; la proportion est de 219 hommes et de 250 femmes. On a pu noter heu-

reusement que les crimes d'empoisonnement tendent à devenir plus rares. — Si l'on divise en quatre périodes cette série de douze années, on voit qu'il y a eu pour la première 173, pour la seconde 184, pour la troisième 156, enfin pour la dernière 107 cas seulement. »

EMPOISONNEMENT DE BŒUFS PAR LE MINIUM.

Dans une étable renfermant une centaine de bêtes bovines, l'auteur de cette observation trouva sept bœufs sérieusement malades. Quatre autres étaient déjà morts avant son arrivée. Le reste du bétail offrait toutes les apparences de la meilleure santé ; seulement l'attention de l'observateur fut attirée par l'aspect particulier que présentaient les matières fécales de tous ces animaux ; elles étaient très-dures et d'une couleur beaucoup plus foncée que d'ordinaire. Les causes occasionnelles de la maladie se trouvaient sous la main. Une vingtaine de grandes cuves destinées à la fermentation de matières devant servir à la distillation de genièvre venaient d'être repeintes à neuf : elles avaient été ainsi recouvertes d'une épaisse couche de minium. Les animaux nourris avec les résidus de la distillerie étaient évidemment sous l'influence d'un empoisonnement par cette matière saturnine. Les symptômes observés, ainsi que les renseignements anatomiques, ne laissèrent aucun doute à cet égard dans l'esprit de M. Buiskool. A sa visite du lendemain, ce vétérinaire trouva trois nouveaux cadavres et quatre nouveaux malades.

SUR UN TOXIQUE, LE BOUNDOU.

M. Robin a présenté, au nom de MM. G. Pécholier et C. Sainpierre, une note sur les propriétés toxiques du boundou, poison d'épreuve des Gabonais.

« Le boundou (*Icaja* ou *M'Boundou*) est un arbuste de la

famille des Apocynées, qui partage avec d'autres plantes de cette famille (*Inée*, *Nerium oleander*) la propriété d'être un poison violent. Il sert au Gabon à préparer la liqueur d'épreuve dans les duels judiciaires. (*Voir* la Thèse de M. Touchard ; Montpellier, 1864.)

« Nous avons été assez heureux pour nous procurer quelques racines de cet arbuste, grâce à l'obligeance de M. le Dr Falot, médecin distingué de la marine impériale. La petite quantité de produit que nous avons eue à notre disposition ne nous a pas permis d'entreprendre la recherche du principe actif ; mais nous avons essayé avec les extraits aqueux ou alcoolique de déterminer l'action toxique de ce végétal. Divers animaux (lapins, chiens, grenouilles) ont reçu du poison dans des expériences dont nous avons l'honneur de présenter à l'Académie les conclusions ;

« 1° Le boundou contient un principe toxique, soluble à la fois dans l'eau et dans l'alcool ;

« 2° Ce poison a un mode d'action analogue à celui de la noix vomique, c'est-à-dire qu'il porte son effet principalement sur le système nerveux sensitif ;

« 3° Administré soit par l'estomac, soit par la méthode endermique, il produit d'abord une augmentation du nombre des inspirations et des pulsations cardiaques, ensuite une diminution considérable de ces mouvements ;

« 4° Ce poison amène en même temps une exagération de la sensibilité, puis des convulsions tétaniques ; enfin l'insensibilité, la paralysie et la mort ;

« 5° Il n'agit que secondairement sur le système nerveux moteur ; il n'agit pas sur la contractilité du système musculaire. Ce n'est pas un poison du cœur : cet organe, au contraire, continue de battre assez longtemps après la mort ;

« 6° Dans plusieurs expériences où nous avions obtenu des

symptômes très-graves et une mort apparente prompte, nous avons vu pourtant l'animal revenir avec lenteur, mais définitivement, à la vie. Si, comme il est permis de le penser, l'action sur l'homme est identique, on comprend (d'après l'observation précédente) comment le boundou a été choisi par les Gabonais pour poison d'épreuve. Dans le jugement de Dieu, les champions, atteints subitement de symptômes graves, mais revenant peu à peu à la santé, semblaient appelés à la vie par la Divinité jalouse de démontrer leur innocence. »

PHARMACIE.

SUR LES EXAMENS DES OFFICIERS DE SANTÉ ET DES PHARMACIENS DE DEUXIÈME CLASSE.

La circulaire suivante vient d'être adressée par le ministre de l'instruction publique aux recteurs des Facultés de médecine :

« Monsieur le Recteur, j'ai été consulté, à plusieurs reprises, sur la question de savoir si l'aspirant au grade d'officier de santé ou de pharmacien de deuxième classe est tenu de subir tous ses examens devant la Faculté ou l'École dans le ressort de laquelle il se propose d'exercer.

« Je ne saurais mieux résoudre cette question qu'en rappelant les termes mêmes du décret du 22 août 1854 (art. 19) :

« En exécution des articles 29 et 34 de la loi du 19 ventôse « an XI et de l'article 24 de la loi du 24 germinal an XI, les « officiers de santé, les pharmaciens de deuxième classe, les « sages-femmes et les herboristes de deuxième classes, pourvus « des diplômes ou certificats d'aptitude délivrés, soit par les an- « ciens jurys médicaux, soit d'après les règles déterminées par « les articles 17 et 18 ci-dessus, ne peuvent, comme par le

« passé, exercer leur profession que dans les départements pour « lesquels ils ont été reçus. »

« Par ce mot *reçus* le décret indique suffisamment qu'il s'agit seulement du dernier examen, et que, quant aux deux premiers examens, l'aspirant peut les passer dans un autre établissement. Donner une interprétation différente aux dispositions précitées, ce serait aggraver, pour les aspirants praticiens du second ordre, la situation qui leur avait été faite par la législation de l'an XI ; en effet, d'après cette législation, le candidat au grade d'officier de santé ou de pharmacien de deuxième classe n'était nullement tenu de subir la totalité des épreuves devant le jury qui procédait à sa réception. Voici, en effet, comment s'exprimaient mes prédécesseurs dans les instructions adressées à MM. les préfets au sujet de la tenue des jurys médicaux :

« Au moment de leur inscription, les candidats devront « justifier, au moyen de pièces authentiques et dûment léga- « lisées, des conditions d'âge, de stage et de grade exigées par la « loi (les pharmaciens de deuxième classe étaient alors soumis à « l'obligation du baccalauréat ès lettres) et fait connaître le « nombre des examens qu'ils sont dans l'intention de subir. « *S'ils ont subi antérieurement un ou deux examens devant des « jurys autres que celui dans la juridiction duquel ils sollicitent « leur inscription*, ils devront produire un extrait du procès- « verbal de la session dans laquelle ils les ont soutenus. » (Circulaires des 13 mai 1850 et 1er mai 1851.)

« Je n'ajouterai qu'un mot à ces instructions. Aujourd'hui le décret du 22 août 1854 ayant soumis les futurs officiers de santé et pharmaciens de deuxième classe a une scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur, ces aspirants ne peuvent, suivant les règlements généraux de l'Université, changer de Faculté ou d'Ecole sans mon autorisation.

« Je vous prie, Monsieur le Recteur, de notifier la présente

circulaire aux fonctionnaires qu'elle concerne et d'en assurer l'exécution.

« Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« *Le ministre de l'instruction publique,*

« V. Duruy. »

POUDRES MÉDICAMENTEUSES ; LEUR CONSERVATION.

Le *Journal de pharmacie et de chimie* publie la note suivante sur cette question élémentaire qui se réduit, dans la plupart des cas, à l'influence de l'humidité sur les substances végétales et animales qui doivent être conservées par voie sèche.

Priver d'humidité, lorsqu'on peut le faire sans volatiliser ou altérer les principes actifs, telle est, pour ce mode de conservation, la règle que tout le monde connaît.

Mais il est des substances qu'on ne peut priver entièrement de leur humidité sans leur faire perdre de leurs propriétés ; il en est d'autres qui peuvent subir des altérations sans l'influence de l'air et de l'humidité : telles sont, par exemple, celles qui renferment des huiles grasses. C'est au pharmacien à faire, pour ces cas particuliers, l'application des connaissances chimiques et physiques qu'il possède ; il doit donc se tenir en garde contre des règles trop absolues, en ce qui concerne la conservation des poudres pharmaceutiques.

« Sous le rapport de la conservation des poudres, M. Breau divise les poudres en trois séries :

« 1° Poudres ne se conservant bien qu'en communication avec l'air libre dans des sacs en papier : aconit, angélique, aunée, belladone, cantharide, ciguë, cochenille, colombo, digitale, ellébore, gentiane, gomme arabique, guimauve, mauve, ipéca-

cuanha, iris, jalap, jusquiame, ratanhia, réglisse, riz, roses rouges, sabine, safran, semen-contra, stramonium et leurs analogues;

2° Poudres se conservant également bien dans des sacs en papier et dans le verre : agaric, angusture, anis, arnica, benjoin, bol d'Arménie, cachou, cannelle, cascarille, charbon, coloquinte, crème de tartre, curcuma, émétique, euphorbe, fougère mâle, gaïac, gingembre, quinquina, rhubarbe, santal, valériane et leurs analogues ;

« 3° Poudres ne se conservant bien que dans des vases bouchés : assa fœtida, camphre, castoréum, cubèbe, gomme adragante, musc, opium, scille et leurs analogues. N. G.

FALSIFICATIONS ET FRAUDES.

VENTE DU PAIN.

Les journaux rapportaient, il y a quelques jours, un jugement du tribunal d'Angoulême qui condamnait à l'amende un certain nombre de boulangers de cette ville qui, interprétant faussement le décret du 22 juin 1863 sur la liberté de la boulangerie, prétendaient être dispensés de l'obligation de peser le pain qu'ils mettaient en vente.

Aujourd'hui c'est un boulanger de Montrouge, le sieur Magaud, qui se croit fondé à refuser de parfaire le poids des pains qu'il livre à domicile.

Un procès-verbal dressé le 17 décembre dernier constatait un déficit de 210 grammes sur un pain de 4 kilogr., et le sieur Magaud comparaît à raison de ce fait devant la 8e chambre du tribunal correctionnel.

Il allègue pour sa défense qu'il a prévenu le public en tenant affiché dans sa boutique un tableau où il annonce que le pain

porté à domicile ne sera pas pesé, et que les réclamations sur le poids ne seront pas admises. Mais le tribunal, présidé par M. Jules Petit, n'a pas admis ce système et a rendu le jugement suivant :

« Attendu que Magaud fournissait habituellement le pain à la femme Mallet ;

« Que journellement il était porté au domicile de cette dernière un pain de 4 kilogr., dont le prix était payé en raison du poids annoncé ;

« Attendu qu'à diverses reprises la femme Mallet a demandé que son pain fût pesé, sans qu'il ait été fait droit à sa demande ;

« Attendu qu'en ces circonstances, du procès-verbal dressé contre Magaud, le 17 décembre dernier, résulte la preuve que le pain livré le dernier jour accusait un déficit de 210 grammes ;

« Que Magaud ne peut être admis à prétendre, au moyen du tableau étalé dans sa boutique, qu'il n'est point garant du poids du pain porté à domicile ; que le fournisseur ne peut ainsi s'exonérer de l'obligation qui lui incombe de fournir le poids dont il reçoit le prix ;

« Attendu que Magaud, en trompant ainsi l'acheteur sur la quantité par lui vendue, au moyen d'indications frauduleuses de nature à faire croire à un pesage antérieur exact de 4 kilogr., a commis le délit prévu et puni par les articles 1, § 3, et 6 de la loi du 27 mars 1851 et 423 du Code de procédure ;

« Le condamne à 50 francs d'amende.

« Ordonne l'affiche du jugement à vingt exemplaires, dont un à la porte de l'établissement du sieur Magaud. »

Il faut féliciter Mme Mallet, qui, en refusant de se soumettre aux prétentions de M. Magaud, a fait ainsi constater son droit.

Par insouciance souvent, plus souvent encore pour éviter les ennuis d'une contestation et d'un procès, on laisse faire, et

l'abus finit par se généraliser, si bien qu'on en arrive un jour à douter de son droit.

FALSIFICATIONS.

Il faut s'attendre à tout : on ne sait plus ce que l'on boit, et voici qu'il va falloir douter du cigare que l'on fume :

J'ai vu, dit Charles Dickens, les feuilles de tabac assorties, préparées et triées. Les plus belles sont réservées pour la couverture du cigare; les autres, et les chicots surtout, sont employées pour remplir l'intérieur des cigares d'un prix modéré. C'est ce que les gens de la Havane appellent *las tripas* (les tripes) et ce à quoi ils reconnaissent aussitôt la valeur d'un cigare à la seule inspection.

Si vous demandez à un Espagnol de l'île de Cuba son opinion sur un cigare, il commencera, après vous avoir adressé son souhait ordinaire, que vous viviez un millier d'années, par tirer de sa poche un canif à lame effilée, et à couper le cigare diagonalement. Alors, à l'aide d'une loupe, il examinera *las tripas*, et vous dira avec autant de certitude que Linnée aurait pu le faire, à quel ordre végétal appartient votre cigare. Il vous dira s'il provient d'un *vuelta de abasso*, le clos Vougeot du cigare, ou s'il est fabriqué avec des feuilles des autres crus de Cuba, de Porto-Rico, de Maryland, et même d'Europe, car il ne faut pas oublier qu'une grande quantité de tabac de Hongrie, d'Autriche, de Sardaigne et de Bessarabie, est expédiée à la Havane pour en être réexportée sous forme de cigares portant le nom de *puros, cubanos*, etc.

Bien plus, un minutieux examen des *las tripas* peut forcer le Cubain à vous déclarer, malgré toute sa politesse, que l'intérieur de votre cigare est composé de tout autre végétal que de la plante à Nicot. C'est un fait dont l'exactitude est malheureuse-

ment prouvée trop souvent par les rapports périodiques des officiers de douanes de Sa Majesté britannique.

SUR LES FALSIFICATIONS.

L'industrialisme ne respecte rien; pas un produit naturel qu'il n'altère. La science, heureusement pour la santé publique, est là pour démasquer les manœuvres de la spéculation. Voici quelques exemples que nous empruntons à la *Petite Presse*:

Le chocolat. — Les matières inertes, fréquemment mélangées aux chocolats de basse qualité, coques, sciure de bois, carbonate de chaux, ocre, colcothar, se reconnaissent en faisant bouillir le chocolat dans l'eau: ces matières se précipitent au fond du vase. Le carbonate de chaux se reconnaît à l'effervescence qu'il produit au contact des acides.

Les confitures. — La gelée de groseille et autres sont souvent fabriquées avec tout autre chose que le fruit dont elles usurpent le nom. On les confectionne au moyen de divers acides, colorés avec le suc de la betterave et solidifiés au moyen de la gélatine. On démasque la fraude en brûlant la gelée, qui répand alors l'odeur de corne grillée particulière à la gélatine.

Le sucre. — Encore une denrée propice à la falsification. Règle générale: méfiez-vous du sucre mou, onctueux au toucher, terne, friable et offrant à l'œil une couleur jaune et un aspect pâteux: ce sucre maladif doit être affecté de glucose. En faire bouillir 10 grammes dans 20 grammes d'eau pure, ajouter 30 centigrammes de potasse et porter le mélange à l'ébullition; la présence de la glucose se révèle par une coloration brune très-foncée et une forte odeur de caramel ou sucre brûlé.

Le thé. — Très-souvent coloré à l'aide de sel de cuivre ou de bois de campêche. Le sel de cuivre se révèle par la teinte bleue que contracte l'ammoniaque liquide dans laquelle on laisse les

feuilles de thé séjourner pendant quelques heures. Le bois de campêche exige un procédé plus compliqué : arroser le thé avec de l'eau pure de manière à lui communiquer un certain degré d'humidité ; puis le frotter sur du papier blanc. Il laissera à la surface du papier des taches noirâtres, qui rougiront au simple contact d'une goutte d'acide sulfurique (*vulgo* vitriol).

Le poivre en grains. — Aisé à imiter avec des semences de *rhamnus infectorius*, de la fécule de pommes de terre, des débris de tourteaux employés à l'extraction de l'huile de navette, du chènevis, etc., colorés avec du curcuma ; mais non moins aisé à reconnaître en faisant tremper les grains dans l'eau, où ils se désagrégent rapidement.

DU SIROP DE CAPILLAIRE ; FALSIFICATION.

Le sirop de capillaire, préparé consciencieusement, et selon la formule du nouveau Codex, est doué d'une sapidité agréable, légèrement aromatique, et de quelques propriétés béchiques qui le font rechercher journellement, soit comme sirop d'agrément, soit comme médicament. Quelques praticiens, faisant sans doute peu de cas des propriétés attribuées à cette préparation, ont l'habitude de retrancher de la dose de capillaire prescrite par le Codex ; d'autres, moins scrupuleux encore, ont recours à un moyen fort expéditif, c'est de le remplacer par du sirop simple coloré avec un peu de caramel.

Pour reconnaître la première fraude, la sensibilité du palais n'est pas un guide sûr ; quant à la seconde, il n'est pas besoin d'un palais bien exercé pour la sentir. Cependant, lorsque le sirop de capillaire, quoique encore dans un bon état de conservation, a perdu quelque peu de sa première fraîcheur, ce qui arrive assez promptement dans un flacon en vidange, le principe aromatique s'affaiblit tellement qu'il se rapproche beaucoup de la préparation falsifiée qui nous occupe.

Du reste, rien n'étant aussi précis qu'un réactif pour décider si un produit est pur ou falsifié, je propose le moyen suivant, qui fera connaître, de la façon la plus concluante et la plus facile, si cette préparation a été l'objet d'une falsification.

Dans 10 grammes de sirop de capillaire mis dans un verre à expériences, avec partie égale d'eau distillée, ajoutez 4 à 5 gouttes de perchlorure de fer, puis agitez avec une baguette de verre. Si la préparation est parfaite, le mélange prendra une belle coloration vert foncé, due à l'action du persel sur le tannin du capillaire (action des persels de fer sur le tannin de la nature du cachou). Si la réaction donne un vert pâle, la dose de capillaire prescrite n'aura pas été employée, et il sera d'autant plus pâle que cette substance aura été employée en plus petite quantité.

Maintenant, si la réaction est nulle, ou plutôt si le mélange, au lieu de passer au vert, ne fait que se foncer en couleur, en prenant un aspect noirâtre, on peut en conclure sûrement que l'on n'agit que du sirop simple coloré au moyen du caramel.

Amédée Blacher,
de Pont-d'Ouilly (Calvados).

GLYCÉRINE IMPURE.

On trouve de temps en temps de la glycérine qui noircit après quelques instants par la solution de nitrate d'argent fondu. Ce phénomène semble devoir être attribué à la présence de l'acide formique, qui s'y est formé par suite de la méthode de purification au moyen de l'acide oxalique et de l'hydrate d'oxyde de bismuth : entre autres, lorsqu'on opère à une température plus élevée de 25.30 degrés centigrades, et lorsqu'on emploie trop peu d'hydrate d'oxyde de bismuth, de manière que l'excès d'acide oxalique n'est pas entièrement combiné et éliminé.

Comme on le sait, l'acide oxalique, chauffé avec la glycérine, se décompose en acide carbonique et en acide formique.

On fait donc bien, lorsqu'on achète de la glycérine pure, d'examiner si elle ne contient pas d'acide formique. A cet effet, on chauffe un peu la glycérine avec une solution de nitrate argentique, ou bien on y ajoute quelques gouttes d'ammoniaque et la solution argentiqne ensuite. Dans le premier cas, l'argent s'en sépare sous forme de poudre noire; dans le second, souvent sous l'apparence d'un miroir d'argent. A. T. D. M.

(*Hager's pharmaceut. Centralhalle*, 1865, n° 13, et *Tijdschrift voor wetensch. Pharmac.*).

FALSIFICATION DU SÉNÉ.

C'est avec les feuilles de la globulaire turbith (*globulaire alypum*, L.) que M. Lacroix, de Mâcon, vient de signaler la falsification du séné.

Cette globulaire croît dans la région des oliviers; elle est même appelée *séné des Provençaux* et *turbith blanc;* ses feuilles constituent un purgatif plus doux que le séné, moins désagréable; mais elles doivent être employées à doses doubles.

On les reconnaît en ce qu'elles sont spatulées, coriaces, terminées par une pointe piquante et parsemées de poils brillants. N. G.

NOUVELLE MÉTHODE POUR ESSAYER L'HUILE D'OLIVE.

D'après Lailler, on peut très-bien reconnaître la pureté de l'huile d'olive par un mélange de deux parties d'une dissolution d'acide chromique (contenant 1/8 d'acide) et une partie d'acide azotique de 1.38 p. s. a.

La dissolution concentrée d'acide chromique agit très-fortement sur toutes les huiles grasses; elles s'échauffent, deviennent

noires et épaisses. Cependant, si on emploie le mélange cité plus haut, et bien dans la proportion de 1 partie sur 4 d'huile, l'huile d'olive, de quelque qualité ou provenance qu'elle soit, pourvu qu'elle soit véritable, ne se colore absolument pas, commence seulement à se solidifier au bout de quarante-huit heures ou plus. et après quelques jours tout le mélange est devenu solide et bleu, Les autres huiles grasses ne présentent pas ces phénomènes, et c'est une preuve que l'huile d'olive est falsifiée, si elle ne se comporte pas exactement de la manière décrite. A. T. D. M.

(*Hager's pharm. Centralhalle*).

TRIBUNAUX.

EMPOISONNEMENT PAR LA BELLADONE.

La Cour d'assises de Bedfort (Etats-Unis) est en ce moment saisie d'un procès d'une importance capitale. Il s'agit de tentatives d'empoisonnement opérées par M. Northrup, avocat du barreau de New-York, sur la personne de sa seconde femme, Elisa White.

Voici, en peu de mots, le résumé de l'acte d'accusation :

Northrup, il y a quelques années, forma contre sa première femme une demande de divorce qui ne fut pas accueillie. Northrup dut garder sa femme, et c'est au milieu de graves discussions de ménage qu'il fut chargé de poursuivre une autre demande en divorce intentée contre son mari par une jeune femme nommée Humphreys. Cette fois, il obtint gain de cause et, peu de temps après, il reçut sa cliente divorcée dans sa maison en qualité de pensionnaire.

La pensionnaire était jolie, l'avocat plein de prévenances. Bientôt Mme Northrup acquit la certitude que des relations coupables existaient entre son mari et la nouvelle venue. Elle en

avertit sa famille, qui, aussitôt, introduisit une nouvelle demande en divorce. Le procès touchait à sa fin, lorsque Mme Northrup mourut subitement, à la suite d'un repas.

Northrup, libre de sa personne, se remaria; Elisa White devint l'épouse de l'avocat. Les nouveaux mariés allèrent passer leur lune de miel à Saratoga, où l'accusé présenta miss Humphreys à sa femme comme une de ses clientes, possédant une grande fortune, qui l'avait chargé de la conduite de plusieurs procès importants.

Les deux femmes se lièrent bientôt d'amitié, et le trio alla demeurer à New-York. Là, point ne fut difficile à Mme Northrup de découvrir les relations intimes qui existaient entre son mari et sa prétendue cliente. De là, une scène des plus touchantes, accompagnée de pleurs et de grincements de dents, scène à l'issue de laquelle Northrup jura tous ses grands dieux qu'il allait, désormais, consacrer toute son existence au bonheur de sa femme, de sa chère et tendre Elisa.

Le lendemain, en effet, miss Humphreys quittait New-York, et Northrup, la bouche pleine de belles promesses, emmenait sa femme à Morrisiana où, disait-il, il avait acheté une maison tout exprès pour elle.

Une nouvelle lune de miel semblait s'élever à l'horizon lorsque, au mois d'avril 1865, Mme Northrup fut prise d'un malaise continuel qu'elle ne put parvenir à calmer, et dont son mari paraissait éprouver le plus grand chagrin.

— Bois cette liqueur, chère amie; elle seule, à coup sûr, est capable de te fortifier l'estomac.

La jeune femme prit le verre que son mari lui présentait, et, après en avoir avalé le contenu, elle ressentit de nouveau de violentes douleurs d'entrailles.

— C'est singulier, faisait alors le mari qui, pour plus de zèle,

préparait lui-même le déjeuner de sa femme... Voyons, peut-être que cette tasse de café au lait....

Mme Northrup but quelques gorgées de café au lait; mais cette fois elle tomba dans un profond engourdissement.

— Étrange! étrange! s'écriait l'avocat. Tenez, Suzanne, fit-il en s'adressant à sa domestique, portez à votre maîtresse cette tasse de thé.

La servante obéit à demi, c'est-à-dire que, gagnée par la gourmandise, elle avala en cachette quelques cuillerées de la liqueur préparée par son maître. Or, deux secondes après:

— C'est bon, ça, fit Suzanne en présentant à sa maîtresse la tasse de thé, c'est bon, mais ça vous donne la colique.

Naïveté dont profita Mme Northrup, qui, aussitôt, fit venir un médecin.

L'homme de l'art examina attentivement les différentes boissons auxquelles sa cliente prétendait devoir le malaise en question. Il chercha, analysa et enfin déclara à Mme Northrup qu'elle avait certainement pris de la belladone.

Le lendemain, profitant de l'absence de son mari, Mme Northrup se procura une clef qui pût ouvrir sa malle, et y découvrit une fiole à moitié pleine d'un liquide qui, en effet, fut reconnu pour être de la teinture de belladone.

Le surlendemain, Mme Northrup pénétra furtivement dans la cuisine, et y vit son mari verser, dans une tasse de café préparée pour elle, quelques gouttes de belladone.

Plus de doute: l'empoisonneur, c'était le mari.

Mme Northrup se hâta de quitter la maison maudite, et immédiatement alla déposer une plainte en empoisonnement entre les mains de l'attorney du comté de Westchester.

Le procès suivit son cours, et c'est vendredi dernier, à quatre heures du matin, que le jury de Bedfort, après de longs et curieux

débats, rapporta un verdict de culpabilité contre l'accusé Northrup.

La sentence n'est pas encore rendue.

Disons toutefois que la peine édictée par le code de l'État de New-York pour la tentative d'empoisonnement est l'emprisonnement avec travaux forcés, pendant dix ans au moins, dans une des maisons de détention de l'État.

SUR L'UROMANCIE ET LES UROMANCIENS.

Vulgairement : *les médecins des urines, jugeurs d'eaux.*

M. L. Guerrier, avocat, vient de publier dans l'*Union médicale*, un article qui a pour titre : *L'uromancie constitue non-seulement le délit d'exercice illégal de la médecine, mais encore le délit d'escroquerie.*

On sait tout le parti que l'on peut tirer de la science lorsqu'elle est appliquée à établir la composition chimique des urines, leurs caractères physiologiques et pathologiques, les indications thérapeutiques qu'on peut en tirer dans le traitement des maladies.

On ne sait pas tout le mal qui peut résulter de l'exploitation des malades par les ignorants connus du peuple sous le nom de médecins des urines, de ces charlatans dont l'ignorance est plus grande encore que leur cupidité.

M. L. Guerrier, en publiant son article, a rendu un service qui selon nous est des plus importants ; voici ce qu'il nous fait connaître :

« L'uromancie existe encore ; dans beaucoup de provinces, elle a encore ses représentants, et autour d'eux un grand nombre de dupes écoutant leurs oracles. On s'étonne d'abord de voir paraître ce mot magique qui rappelle les temps fabuleux des alchimistes et des sorciers ; mais en y réfléchissant...., ne voyons-nous pas tous les jours une foule de gens, même de gens

du monde, se laisser prendre aux amorces banales que leur tend la quatrième page des journaux et courir avec empressement à ces remèdes secrets annoncés à grand bruit comme la panacée universelle? Quels que soient les progrès de la civilisation et de l'instruction, et ils sont, hélas! bien lents dans les campagnes, on trouvera toujours dans le peuple une naïve crédulité, et le malade surtout est disposé à se laisser illusionner par l'espérance de la guérison.

« Il appartient aux dépositaires de la loi et de l'autorité de les protéger contre cette faiblesse et de frapper sévèrement ceux qui se jouent, dans leur intérêt privé, de la santé publique. Nous ne voulons pas nous occuper ici de la question d'exercice illégal de la médecine; cette contravention-délit n'entraîne qu'une peine légère dont rient la plupart du temps ceux qui la subissent; mais il faut reconnaître que, presque toujours, si l'on recherche avec soin les circonstances qui l'accompagnent, on trouve à la charge de l'empirique d'autres délits plus graves ou du moins punis plus sévèrement, soit le délit de blessures par imprudence, soit le délit d'escroquerie, etc...

« C'est de ce dernier que nous voulons nous occuper aujourd'hui, spécialement en ce qui concerne l'uromancie.

Nous ne nous dissimulons pas la double difficulté qu'il faut vaincre pour arriver à établir ce délit.

« 1° L'escroquerie est un délit dont le caractère est en quelque sorte dans le vague, et sa moralité ne peut être la plupart du temps appréciée que par les circonstances; de là, la difficulté de poser en principe que telle ou telle manœuvre constitue juridiquement une *escroquerie*.

« 2° La science a des limites mal définies, et il est souvent impossible de prononcer d'une manière absolue sur un principe qui, pour être contesté, peut cependant être vrai et n'avoir que le défaut de n'être pas suffisamment connu. Le magnétisme, par

exemple, doit-il être considéré comme une branche de la science? — Comment donc l'autorité administrative ou judiciaire pourrait-elle trancher souverainement ces questions?

« Ces deux objections, qui, dans certains cas, ont toute leur force, doivent être écartées et ne trouvent pas leur application dans le cas que nous voulons étudier.

« Quant à la première, elle disparaîtra d'elle-même quand nous arriverons à préciser les manœuvres constantes de l'uromancien ; examinons la seconde pour démontrer qu'elle n'est pas applicable.

« Et d'abord, qu'est-ce, à proprement parler, que l'*uromante* ou *jugeur d'eaux?*

« L'uromancien ou l'uromante, comme son nom l'indique (ουρον, urine; μαντεια, divination), se fait remettre par une personne quelconque de l'urine du malade dans une bouteille de verre blanc, examine le liquide, puis....., attend..... l'inspiration; il raconte généralement que cette science merveilleuse de découvrir la nature du mal et le remède efficace à la seule *inspection* des urines, il la tient d'un ancêtre ou d'un ancien sorcier (nous passons, bien entendu, les momeries qui accompagnent presque toujours cette consultation cabalistique); puis, l'inspiration étant venue, il prescrit les médicaments qu'un génie mystérieux lui a révélés, perçoit le prix de son oracle..... et c'est tout!

« C'est là un point important à déterminer, car, si l'uromante se livrait à une analyse chimique des urines, procédé scientifique très-utile au diagnostic d'un grand nombre de maladies, et que tous les médecins connaissent, la question serait plus délicate et changerait complétement de physionomie ; mais il est impossible d'établir aucune analogie entre les uromanciens et les uroscopes, qui ont fait des études médicales, se livrent à des analyses minutieuses et tirent scientifiquement des inductions pratiques légitimes.

« N'oublions pas que l'uromancie est de la divination, et que la science ne joue aucun rôle dans le pays des chimères où se passe l'action ; c'est une pure jonglerie comme celle des tireuses de cartes ou celle des somnambules de foire qui simulent le sommeil et les attaques nerveuses, et donnent leurs consultations les yeux bandés pour qu'on ne voie pas leurs yeux ouverts.

« Ceci établi, que dit l'article 405 du Code pénal?

« Quiconque en employant des manœuvres frauduleuses pour « persuader l'existence d'un pouvoir imaginaire, ou pour faire « naître l'espérance d'un succès ou de tout événement chimé- « rique, se sera fait remettre ou aura tenté de se faire remettre « ou délivrer des fonds, etc..., et aura par un des moyens « escroqué ou tenté d'escroquer la totalité ou partie de la fortune « d'autrui, sera puni d'un emprisonnement d'un an au moins et « de cinq ans au plus, etc... »

« Or, que fait l'uromante?

« Sans parler des circonstances et de la mise en scène, qui varient selon les cas, — il se dit inspiré, puisqu'il exerce un art divinatoire (μαντεια) ou possesseur d'un secret de famille, puis il entoure ses consultations d'un certain mystère.

« Il fait donc croire à un *pouvoir imaginaire*, car il serait fort en peine de désigner l'esprit follet qui l'inspire et de révéler son secret de famille.

« 2° Il examine avec une attention scrupuleuse en apparence l'aspect des urines, comme s'il devait y découvrir des signes magiques et révélateurs. (Autrefois et peut-être encore aujourd'hui certains devins lisaient ainsi l'avenir dans le marc de café!)

« C'est là une manœuvre, et une manœuvre qu'on peut qualifier frauduleuse, puisqu'il est bien évident que, en l'absence de toute analyse, l'aspect de l'urine ne révèle pas plus la nature de

la maladie et le remède à y apporter que le marc de café ne révèle l'avenir.

« 3° L'effet de ces manœuvres et de cette comédie est de faire naître, chez le crédule qui consulte ou fait consulter, l'espérance de sa guérison, par conséquent, l'espérance d'un événement chimérique qui, s'il se réalise, ne sera dû qu'au hasard.

« 4° Enfin le but de l'empirique est de se faire remettre une somme quelconque pour prix de son ordonnance, et, par suite, d'escroquer partie de la fortune du consultant.

« Il suffit de rapprocher ces faits de l'art. 405 du C. P. pour en conclure que cet article est applicable, et que ses termes s'adaptent parfaitement aux différentes phases de l'uromancie.

« Cette théorie sera, nous l'espérons, sanctionnée par la jurisprudence, et le résultat des poursuites dirigées en ce sens sera considérable dans l'intérêt du corps médical et de la société; car, nous le répétons, le nombre des uromanciens est grand dans les campagnes, et le merveilleux a toujours un si grand prestige que le nombre des victimes de ces dangereux charlatans ne diminue pas. Les condamnations plus sévères qu'entraînera l'application de l'art. 405 seront à cet égard la meilleure sauvegarde de la santé publique.

« Nous sommes heureux d'annoncer, en terminant ces observations, qu'à la requête du ministère public, le tribunal civil de Dinan vient de condamner un uromante à cinq ans de prison, 3,000 fr. d'amende et cinq ans de surveillance (jugement du 7 février 1867). Le prévenu Marton était traduit sous la triple prévention d'exercice illégal de la médecine, blessures par imprudence, et *escroquerie*, et ces trois chefs d'accusation ont été admis par le tribunal à la charge de l'empirique. Ajoutons qu'il avait déjà comparu sept fois devant le tribunal correctionnel. Nous donnerons d'ailleurs, dès qu'il nous sera parvenu, le texte du jugement dont s'agit et le résumé des débats.

« L. Guerrier, avocat. »

HYGIÈNE PUBLIQUE.

—

INFLUENCE DE LA DURÉE DU SÉJOUR DANS DES LIEUX INFECTÉS SUR LA PRODUCTION DES MALADIES ÉPIDÉMIQUES.

Boulevart Maillot, 42, 3 février 1867.

Monsieur le Rédacteur et cher Confrère,

Si vous croyez bon de noter les moindres faits qui, par quelque rencontre particulière, peuvent fournir quelque éclaircissement sur la nature du choléra et de la fièvre jaune, voyez si celui-ci vous paraît dans ces conditions.

Vous savez que le choléra et la fièvre jaune règnent simultanément dans la petite colonie de Saint-Thomas, rendez-vous des lignes transatlantiques anglaise et française.

On lit dans le *Journal des Antilles :*

« Des deux derniers steamers de Saint-Thomas arrivés en Europe, le *Tasmanias*, de la Compagnie anglaise, a mouillé à Southampton dans les plus lamentables conditions. Durant une traversée de quatorze jours, il y avait eu 96 malades dont 20 morts. Le transatlantique la *France*, de la Compagnie française, qui avait quitté Saint-Thomas à peu près à la même époque, est entré à Saint-Nazaire exempt de maladie, et a reçu immédiatement la libre pratique. Cette différence de salubrité, qui ne se comprend pas d'abord, ne doit-elle pas s'expliquer par la différence du séjour dans le lieu infecté? Aux termes du règlement du Royal mail Company, le steamer anglais arrivé à Saint-Thomas y stationne quinze jours pour attendre les correspondances intercoloniales ; le paquebot français se rend directement à la Vera-Cruz et ne fait qu'une courte escale à Saint-Thomas. N'est-ce pas assez pour expliquer l'infection du *Tasmanias* et l'immunité de la *France?* » (*Journal les Antilles* du 9 janvier.)

Cette expérience comparative a dû se répéter depuis plusieurs fois, car, deux fois par mois, il y a communication des transatlantiques anglais et français avec l'île de Saint-Thomas.

Veuillez agréer, etc. RUFZ DE LAVISON.

PESTE BOVINE.

Cette maladie s'est déclarée à Enschede (Belgique); voici, dit-on, de quelle manière :

« Le fils d'un cultivateur chez qui le premier cas d'épizootie a été constaté avait passé quelque temps dans un endroit déjà infecté. Il en revint pour cause de maladie et fut longtemps alité chez lui. Après son rétablissement, il reprit les habits qu'il avait portés dans le pays infecté, et se mit en contact avec les bêtes de ses parents, qui étaient *très-saines.* Le lendemain, la peste se déclara dans l'étable, d'où elle a envahi toute la contrée. »

(*Gazette belge*).

Ce fait, signalé à l'Académie impériale de médecine par M. le docteur Guerard, a paru devoir être le sujet d'études, dans un but de confirmation ou d'infirmation, par M. Henri Bouley, de l'Ecole impériale vétérinaire d'Alfort.

ÉPIZOOTIE.

On écrit d'Ysselstein (Hollande) à l'*Echo du Parlement belge :*

« Le personnel ordinaire de la police ne suffisant pas pour empêcher l'extraction des animaux morts de la peste, les autorités ont requis l'intervention d'un détachement du 7e d'infanterie.

« Il était temps de prendre des mesures énergiques, car le mal se commettait sur une grande échelle. On déterrait partout les cadavres des bêtes bovines, victimes ou non de l'épizootie;

on en vendait la viande à 4 cents le kilogramme, et on la fumait ensuite. »

On écrit de Gouda (Hollande) à l'*Echo du Parlement belge :*

« Il ne manque pas ici de gens assez avides d'or pour sacrifier à leur soif immodérée de gain les devoirs d'humanité les plus élémentaires.

« Chaque jour, l'épizootie fait enfouir un grand nombre de cadavres de bestiaux. Ces cadavres, éminemment dangereux pour la santé des hommes et des animaux, on les déterre, et Dieu sait à quels usages on les fait servir ! Le bourgmestre de Sluipwijk, voulant mettre un terme à ces actes révoltants, avait imaginé un excellent moyen de rendre les corps impropres à la consommation et de faire passer ainsi l'envie de les exhumer à l'avenir : il les faisait arroser d'huile de pétrole. Croirait-on qu'il s'est trouvé des gens capables de s'opposer par la force à l'exécution de cette mesure ? Dernièrement, un détachement de la garnison de Gouda a dû se rendre à Sluipwijk, pour protéger le bourgmestre et faire respecter ses ordres. »

CRÉATION D'UN CONSEIL SANITAIRE.

Le corps médical de Dijon a été convoqué par le maire pour délibérer sur différents projets. Une commission a été nommée qui a adopté les conclusions suivantes :

1° Création d'un conseil sanitaire de la ville de Dijon, comprenant tous les médecins, qui se réuniraient tous les trois mois à la mairie, et nommeraient un bureau chaque année. Ce bureau ferait fonction de commission permanente. Ce conseil aurait pour mission de faire connaître l'état sanitaire de la ville et de proposer les mesures propres à l'améliorer.

2° Vérification des décès par tous les médecins qui accepteraient les fonctions de vérificateurs.

3° Constatation des naissances à domicile.

4° Création d'un service municipal de santé, ayant pour objet d'assurer à tous les indigents les soins médicaux et les médicaments.

THÉRAPEUTIQUE.

ACTION FÉBRIFUGE DE L'IRIS DE FLORENCE.

Cette propriété semble résulter de quelques expériences faites, en Italie, par des médecins distingués, sur l'indication de M. Allisiardi, pharmacien à Saluzzo, qui prépare l'extrait aqueux d'iris de la manière suivante :

Iris de Florence grossièrement concassé ...	1 kilogr.
Eau.....	3 litres.

Faites trois macérations : la première de vingt-quatre heures et les deux autres de douze; passez avec expression, laissez reposer quelques heures, décantez et faites évaporer jusqu'à réduction d'un kilogramme environ; laissez refroidir pour faire séparer la fécule amylacée; filtrez, puis continuez l'évaporation au bain-marie jusqu'à consistance d'extrait pas trop dense; ensuite on versera dans un vase le résidu chaud dont on rejettera l'écume. Avec cet extrait, on prépare aussi un sirop calmant pour les enfants; en voici la formule :

Extrait aqueux d'iris.....	50 grammes.

Délayez dans :

Eau.....	150 —

Ajoutez :

Sucre blanc	300 —

Portez à l'ébullition. Ce sirop contiendra 10 pour 100 d'extrait, qu'il faut administrer à la dose de 10 à 20 gr. à prendre en deux fois, à deux heures d'intervalle.

GANGRÈNE SÉNILE.

Traitement par l'hydrochlorate d'ammoniaque.

Il résulte d'une communication adressée par M. Charles Gru à la Société médicale de l'Aisne, que ce praticien a employé cette médication avec un succès remarquable dans un cas où les moyens ordinaires avaient complétement échoué. Voici son procédé :

Après avoir mis 250 grammes d'hydrochlorate d'ammoniaque dans un pédiluve pouvant aller jusqu'aux malléoles, il fit plonger le pied malade et recommanda de l'y laisser le plus longtemps possible.

Au bout de deux heures environ, la dame B. éprouva un soulagement notable, et en même temps l'état général s'améliora. Le pédiluve fut suivi de fomentations avec la même solution, et, particularité notable, aussitôt que les compresses étaient enlevées, la douleur reparaissait.

La nuit suivante fut bonne, la chaleur et la coloration normales revinrent insensiblement sous l'influence du topique, qui fut continué jusqu'à parfaite guérison.

L'ongle du deuxième orteil se détacha, laissant une plaie qui avait une certaine ressemblance avec une cerise noire dont on aurait enlevé la pellicule. Pansement avec de la pommade au quinquina ; la cure fut complète au bout de trois à quatre semaines.

Un an après, les mêmes signes précurseurs de la gangrène sénile se manifestèrent au même pied. Cette fois, le chlorhydrate d'ammoniaque fut employé d'emblée et ses propriétés sédatives se firent immédiatement sentir. Ajoutons qu'il fut employé également à l'intérieur.

Une phlyctène noirâtre se développa vers le milieu du bord externe du pied, recouvrant une plaque gangréneuse qui inté-

ressait seulement les couches superficielles de la peau. La plaie qui en résulta se cicatrisa facilement, et la guérison fut complète à peu près dans le même espace de temps que la première fois. Depuis ce temps, aucun accident de ce genre ne s'est encore reproduit.

SUR LE TRAITEMENT DE LA PIERRE.

Bien des essais exclusivement médicaux ont été faits sur le traitement de la pierre. Voici un nouveau moyen proposé par le docteur Becker (de Mulhausen, en Thuringe).

Cet auteur est convaincu que le ludus de Paracelse, si bien décrit par Van Helmont, et dont la réputation fut si grande contre la pierre, n'est autre chose que le borate d'ammoniaque, employé depuis 1814 dans tous les cas de pierre et de colique rénale. Il assure avoir obtenu presque constamment une amélioration complète de la maladie. Sous l'influence de la médication, les urines se chargent d'acide urique et de phosphate terreux. Ce sel est aussi excellent dans les catarrhes chroniques de la vessie. Voici les formules proposées par le docteur Becker :

1° Borate d'ammoniaque....	ãã ...	8 grammes.
Suc de réglisse.....		
Eau distillée.....	125	—

Toutes les deux heures une cuillerée à soupe.

1° Borate d'ammoniaque.....		8 grammes.
Eau distillée.....	195	—
Sirop de sucre.....	15	—

Toutes les deux heures une cuillerée à soupe.

Le docteur Becker pense également que l'allantoïne, en provoquant un degré d'oxydation de l'acide urique qui forme alors de l'urée, devient ainsi un moyen propre à empêcher la formation de la pierre. C'est ainsi qu'il s'explique comment Van Hel-

mont a eu des succès dans cette maladie, en prescrivant l'urine puisée dans la vésicule allantoïde des cabris ou des veaux. On sait que l'acide urique en s'oxydant produit de l'allantoïne, et que ce corps, en s'oxydant à son tour, forme l'urée comme produit final.

(*Rev. de thérap. méd.-chir.* 1er septembre 1866).

COUTUMES ARABES.

On lit dans le *Moniteur de l'Algérie :*

« Il existe parmi les Arabes certaines coutumes dont ils ne peuvent se départir malgré les effets funestes qui en résultent. Lorsqu'un indigène a dans son troupeau un animal malade, et qu'il n'espère plus guérir, il s'empresse de l'abattre et d'en débiter la viande.

« Cette déplorable habitude vient de causer dans la commune de la Rassauta, au haouch Ben-Assouf, un malheur épouvantable. Vingt-quatre indigènes ont succombé après avoir mangé la viande d'une vache que l'on soupçonne avoir été atteinte d'une affection charbonneuse.

« Le docteur Payn, prévenu de ces faits, s'est transporté, le 16, sur les lieux et a reconnu un empoisonnement causé par une alimentation malsaine. Le maire de la commune de la Rassauta s'est empressé d'aller visiter les malades qui ont survécu et de leur distribuer des secours. »

OBJETS DIVERS.

RÉGIME D'UN MÉDECIN ANGLAIS.

Les recherches du docteur Fordyce l'ont amené à conclure que l'homme mange plus souvent que la nature ne le demande, un repas par jour étant suffisant. L'expérience tentée sur lui-mê-

me ayant réussi, il continue depuis plus de vingt ans le régime suivant: Chaque jour, il se rend à quatre heures après midi à la brasserie Dolly et prend place à une table qui lui est toujours réservée et garnie d'avance à son intention d'un pot d'ale forte, d'une bouteille de porto et d'un flacon d'eau-de-vie d'un quart de litre. A l'annonce de son nom, le cuisinier met une livre et demie (800 grammes environ) de *rump steak* sur le gril et envoie quelques *hors-d'œuvre* sur la table en attendant qu'il soit cuit. Ces hors-d'œuvre sont un poulet rôti ou un plat de poisson, après lesquels il boit un verre d'eau-de-vie. Il dévore ensuite son *rump steak* avec son ale et son vin en mangeant aussi vite que s'il s'agissait d'un pari. Il termine comme il a commencé: en absorbant le *brandy* qui lui reste; puis se rend au café Chapter, où il *siffle* un simple grog. Et en voilà pour jusqu'au lendemain à pareille heure.

PRÉSERVATIF CONTRE L'OXYDATION.

On lit dans l'*Union de Charleroi*:

« Un négociant de la Rochère vient de trouver un ingénieux moyen, à la fois simple et économique, de préserver le fer et la fonte de toute oxydation. Il suffit de mettre le fer, qui est basique, en contact avec la silice, additionnée d'un sel alcalin (soude, potasse, oxyde de plomb, etc.). On porte à une température qui puisse ramollir la surface du fer en aidant à la fusion de la silice, qui se combine pour former un silicate double de fer et de soude ou de fer et de potasse, etc.

« Ce procédé conserve aux deux métaux désignés toute leur résistance et leur élasticité. »

NOUVEAU MODE D'ÉCLAIRAGE.

La ville de Cobourg, dans le Canada occidental, a ses rues

éclairées par un gaz fabriqué avec du bois de sapin, des os et des détritus de matières animales et végétales.

La lumière produite par ce gaz est, paraît-il, fort brillante.

Elle surpasse même celle du gaz fait avec le charbon, dont on se servait auparavant, et, outre ces avantages, elle a encore celui d'être plus économique.

L'emploi de ces diverses substances pour la production du gaz n'a rien de nouveau; il y a plus de trente ans qu'un industriel, fabricant d'acide sulfurique à Pontoise, M. Cartier, éclairait sa fabrique avec le gaz provenant du bois et utilisait dans l'économie domestique le charbon résultat de la carbonisation.

On a aussi signalé : 1° l'obtention du gaz du goudron de houille (Verre, Crane et Guelbaud) ; 2° des os (Taylor) ; 3° de l'huile; 4° de la tourbe (Merle); 5° de la résine (Daniel); 6° de la décomposition de l'eau (Selligue); 7° des matières animales (Seguin) ; 8° des marcs de raisin (Kersabiec) ; 9° des matières fécales ; 10° enfin des marcs de pomme.

Nous avons vu la petite ville de Nogent-le-Rotrou parfaitement éclairée par ce dernier gaz.

ALCOOL DE NÈFLES.

On nous écrit de Mont-sous-Vaudrey (Jura) :

« Un habitant de notre ville, s'étant avisé de distiller des nèfles, en tira un arome excellent. Le rendement est aussi abondant que celui de la cerise, le procédé est aussi simple que peu coûteux. On sait que la nèfle, qui croît très-facilement dans notre pays, ne se conserve pas ; M. Pactet a trouvé le moyen d'utiliser ce produit ingrat, et a peut-être doté la Franche-Comté d'un produit nouveau excellent. »

CONFÉRENCE INTERNATIONALE.

La Commission sanitaire, à Constantinople, vient d'envoyer

son rapport à tous les gouvernements dont les membres figuraient dans cette conférence internationale. Les conclusions de ce rapport sont : 1° que dans tous les pays d'Orient où règne le choléra, il faut supprimer les caravanes, les pèlerinages, enfin tout ce qui peut déterminer une agglomération d'individus; 2° qu'il convient de séparer les cholériques de tous les autres malades ; 3° qu'il est nécessaire d'établir dans les pays où existe l'épidémie des quarantaines très-sévères.

SUICIDES.

Voici, d'après le docteur de Boismont, le résumé des différents modes de suicide qui ont eu lieu de 1827 à 1860 :

	Nombre.	Hommes.	Femmes.
Par pendaison.....	14,806	12,152	2,090
Par noyade.....	11,845	7,668	2,177
Par armes à feu.....	4,390	4,337	53
Par le charbon.....	3,224	1,917	1,307
Par armes tranchantes....	1,552	1,272	250
Par chutes volontaires....	1,880	852	518
Par le poison.....	756	474	282
Autres moyens.....	282	228	54

Nous n'aurions jamais pensé, et nos lecteurs non plus, très-probablement, que l'ignoble pendaison eût le chiffre le plus élevé. L'arme à feu et la rivière nous semblaient mieux appropriées aux goûts de notre nation ; mais devant un travail sérieux, qui a coûté de minutieuses recherches, on n'a qu'à s'incliner.

CHRONIQUE INDUSTRIELLE.

Par M. A. Chevallier fils.

—

ENQUÊTE SUR L'EXPLOSION DANS LA HOUILLÈRE DU STAFFORDSHIRE.

On écrit de Birmingham, le 22 janvier :

« L'enquête du coroner à laquelle a donné lieu la catastrophe arrivée au mois de décembre dernier dans la houillère de Talk of the Hill (Staffordshire) n'est pas encore terminée. Mais, dès à présent, il ressort des dépositions des personnes entendues et des constatations déjà faites que les deux agents principaux de la compagnie à laquelle appartiennent les houillères de Talk of the Hill, chargés de l'inspection des travaux, ne surveillaient pas les opérations souterraines de la mine avec toute l'activité désirable.

« L'enquête est d'ailleurs assez avancée pour que déjà l'on puisse affirmer que l'explosion a eu lieu par suite de l'une des quatre causes suivantes : 1° ou quelque lampe avait été ouverte malgré les défenses; 2° ou quelque mineur avait fumé; 3° ou l'on s'y était mal pris en faisant sauter quelque quartier de mine; 4° ou il y avait eu quelque part accumulation de feu grisou. Mais cette dernière supposition peut être écartée, car les témoignages abondent pour attribuer l'accident à l'une des trois causes précédentes.

« Le gérant délégué pour les opérations souterraines a bien déclaré qu'il n'avait jamais entendu dire que les ouvriers fumassent dans la mine, ou qu'ils eussent des clefs pour ouvrir les lampes, ou qu'ils minassent à la poudre en l'absence de l'employé préposé à cette opération (*fireman*); néanmoins, ces infractions au règlement étaient fréquentes. On a trouvé sur les cadavres des victimes vingt-sept fausses clefs de lampes, une douzaine de pipes et du tabac, et sur presque tous on a trouvé des allumettes chimiques.

« Un des sous-inspecteurs a même déclaré que, bien que des ouvriers n'eussent jamais fumé en sa présence, il était convaincu qu'ils fumaient, car il avait senti souvent l'odeur du tabac dans les galeries. De plus, il avait également lieu de croire qu'ils ouvraient leurs lampes, et un ouvrier a déposé que, pendant la nuit

qui a précédé l'explosion, il avait lui-même fait sauter deux blocs a l'insu des chefs.

« Il est probable que l'on ignorera toujours le fait qui a déterminé l'accident, mais il est évident que la cause ne peut être que l'une des trois citées plus haut. Le manque d'une bonne ventilation, constaté par l'un des inspecteurs du gouvernement, a pu hâter ou aggraver l'explosion, mais non pas la faire naître. L'absence de discipline, souvent constatée dans le Staffordshire par les inspecteurs officiels, a été la cause de bien des sinistres.

« Dans l'espèce, il ne semblait pas qu'il dût en être ainsi, car précisément on avait toujours parlé avec éloge de la mine de Talk sous le rapport des précautions, des règlements et des défenses. — La dernière catastrophe aura pour effet de rechercher plus activement encore que par le passé un remède à cette déplorable insouciance de l'ouvrier, principale source des nombreux désastres qui ont, depuis quelques années, frappé les populations houillères du Staffordshire. »

FABRICATION DES ALLUMETTES CHIMIQUES EN AMÉRIQUE.

Parmi les fabriques d'allumettes chimiques de l'Amérique, celle de Francfort (État de New-York) est remarquable par l'ensemble des machines qui y sont installées, et dont l'invention est due à M. Gates. On aura une idée de l'importance de cet établissement et de l'énorme quantité de produits qu'il livre au commerce quand on saura que, chaque année, on n'y emploie pas moins de 700,000 pieds de sapins pour la confection des allumettes, 400,000 pieds de tilleul pour celle des caisses d'emballage, 400 barils de soufre et 9,600 livres (4,349 kil.) de phosphore.

Les machines fonctionnent jour et nuit dans des ateliers dont la population est de 300 ouvriers. La préparation des boîtes n'est pas une des parties les moins curieuses de la fabrication;

elle exige, pour les petites, 500 livres (226 kilog.) de papier par jour; pour les grandes, 676 kilog. de carton, et, pour la colle, 66 livres de farine (environ 30 kilog.); enfin le timbre que le gouvernement exige sur les boîtes ne constitue pas moins de 1,440 dollars (plus de 7,200 fr.) de dépense journalière.

Quatre machines fonctionnent continuellement pour couper le bois, pour tremper les allumettes dans la pâte et pour les livrer à la mise en boîtes. Le bois de sapin est débité d'abord en planches de 2 pouces ($0^m.05$) d'épaisseur; ces planches sont divisées ensuite en petits blocs de la longueur de l'allumette, qui est de 2.25 pouces ($0^m.056$); les blocs sont ensuite repris par une machine à découper qui, à chaque coup, débite à la fois douze allumettes. Pendant le coup suivant, les allumettes sont poussées dans des espèces d'étuis disposés sur une chaîne sans fin de 250 pieds de long (75 mètres), qui les amène à la cuve de soufre et de là à celle de phosphore; puis elles reviennent à leur point de départ dans le même ordre, et sont recueillies dans des baquets par un enfant qui les envoie à l'atelier d'empaquetage. Grâce à cette rapidité d'exécution, la fabrique produit, par jour, 1,000 grosses ou 144,000 boîtes d'allumettes.

Les machines qui servent à faire les petites boîtes en papier, ainsi que les couvercles, ne sont ni moins ingénieuses ni moins expéditives. Le papier, dont la largeur est égale à la longueur que doivent avoir les boîtes, est enroulé sur un axe mobile et présente son extrémité à la machine; à mesure qu'il se déroule, il passe d'abord entre les cylindres imprimeurs où il reçoit sa légende; un peu plus loin ses bords sont enduits de colle; enfin, dernière opération, il est coupé, ses bords rapprochés et collés, et la boîte, entièrement terminée, tombe dans un panier. Il y a deux machines semblables, l'une pour les boîtes et l'autre pour les couvercles. (*Journal of the Society of arts.*)

INDUSTRIE DES HUILES MINÉRALES EN ANGLETERRE.

L'industrie pour l'extraction des huiles contenues dans le *boghead* et les schistes bitumineux avait pris depuis quelque temps dans la Grande-Bretagne, et surtout en Écosse, un grand développement. Le nombre d'établissements qui exploitaient ces matières s'élevait, dans ces dernières années, à vingt-cinq environ, disposant ensemble de 1,672 cornues, et leurs produits bruts pouvant être évalués à 420 hectolitres. Ils donnaient, soit par l'épuration, soit par le raffinage des huiles d'éclairage, de la naphte, de la paraffine, et enfin des huiles pour le graissage des machines.

L'importation croissante du pétrole d'Amérique, employé aux mêmes usages, et la diminution graduelle du prix de cette huile qui, depuis l'année dernière, a baissé de moitié sur le marché anglais, ont complétement arrêté la fabrication des huiles en Écosse, et l'on se demande comment cette industrie pourra triompher des difficultés que lui crée cette concurrence. C. S.

(*Annales du commerce extérieur*).

LA PÉTROLIE.

Chacun sait l'énorme quantité de pétrole qu'on exporte chaque année des États-Unis. La plus grande partie de l'huile consommée dans les cinq parties du monde est fournie par l'Amérique. En 1866, de janvier à novembre, le nombre des gallons exportés a atteint 66 millions.

Les sources qui produisent le pétrole recèlent des richesses immenses. Aussi la découverte des mines d'or de la Californie ne causa pas plus de surexcitation que la mise en exploitation des districts pétrolifères.

On a donné à la région de la Pensylvanie, où se trouve le

plus grand nombre de puits, le nom de *Petroleum Land* ou *Pétrolie*. Chaque source y a un nom particulier. En Europe, quand un village se fonde, on construit d'abord une église, puis les maisons viennent se grouper autour. En Pétrolie, la source remplace l'église.

On découvre une source dans une plaine ; quinze jours après, cette plaine a un nom et compte de 10 à 15,000 habitants ; ce terrain qui, naguère, valait 10 dollars l'acre, vaut aujourd'hui plusieurs millions ; la fortune sort à jet continu des flancs de la terre.

Il faut être organisé spécialement pour que le nerf olfactif puisse résister à l'odeur qui s'échappe de la vallée ; les maisons, les animaux, les meubles, les bateaux, les hommes, tout est imprégné d'huile.

Quand les vêtements des habitants deviennent trop tachés ou trop pesamment chargés de pétrole pour pouvoir être portés plus longtemps, ils les jettent à la rue et s'habillent des pieds à la tête au premier magasin de confection qu'ils rencontrent.

Oil-City (la ville de l'huile) est située dans la partie la plus occidentale de la Pensylvanie ; il y existe des puits jaillissants qui rapportent à leurs propriétaires 20,000 dollars par jour !

L'aspect du sol est curieux à plus d'un titre ; dans les tranchées, taillées en plein roc, les restes pétrifiés d'anciennes forêts apparaissent, des arbres géants d'une époque depuis bien longtemps passée sont là, accumulés, tels qu'ils tombèrent au jour d'un grand cataclysme.

La ville de l'huile consiste en une ligne de baraques en planches, entassées pêle-mêle. On en construit sans cesse ; elles s'accumulent ; les vieilles ont l'air de reculer pour faire place aux nouvelles, et forment un amphitéâtre surprenant. Point de théâtres, point de palais, mais partout des cuves à pétrole, des monceaux de machines hors de service. Des bateaux, amarrés le long des

maisons, bateaux remplissant l'office d'hôtels garnis, circulent sur une mer de boue.

Tel propriétaire habitant une de ces cabanes a gagné dans le pétrole 2 ou 3 millions de dollars.

On ne fait pas de routes par une raison bien simple : cela prendrait du temps ! (*Union de Charleroi.*)

CONSERVATION DES PEINTURES A FRESQUE PAR LE MOYEN DE LA PARAFFINE.

Par M. le docteur Wohl (de Cologne).

Les substances employées à la conservation des peintures à fresque doivent satisfaire à la double condition de les défendre des altérations, et de leur donner de la transparence, afin d'en rendre l'aspect plus chaud.

On a récemment proposé et même employé, dans une certaine mesure, le verre soluble pour cet usage. Mais M. Kaulbach, de Munich, dont l'opinion en cette matière a certainement beaucoup de poids, s'est prononcé contre l'usage de ce verre, pour les fresques tant anciennes que nouvelles, et M. Wohl ne peut, d'après ses propres expériences, qu'adhérer à l'opinion du savant.

Si l'on considère de près, en effet, la composition, les propriétés et les réactions du verre soluble sur une substance contenant de la chaux, on observe que le verre, étant une combinaison d'acide silicique avec un alcali (soude de potasse) exerce une forte réaction alcaline, et se décompose en présence des sels calcaires, de manière à former du silicate de chaux et à laisser en liberté une certaine quantité d'alcali, qui se combine ensuite avec l'acide carbonique de l'air.

Si donc on enduit une peinture à fresque de verre soluble à base de potasse, cet alcali devient libre, attire l'acide carbo-

nique de l'air, et forme un sel qui, même à l'état neutre, est déliquescent et rend le mur humide.

Quelque temps après, néanmoins, ce sel, en absorbant une nouvelle quantité d'acide carbonique, se change en bicarbonate de potasse, et n'attire plus l'humidité de l'air, mais s'effleurit en très-petits cristaux et se sépare du mur. La couche mince de silicate de chaux avec excès d'acide cristallise bientôt et s'écaille, en emportant une partie de la couleur. Si le verre soluble a été préparé avec de la soude, les réactions s'exercent de la même manière, si ce n'est que, dans les journées chaudes et sèches, surtout dans l'été, le carbonate de soude formé s'effleurit d'une manière très-prononcée et couvre le mur d'une masse blanche cristalline, semblable à une moisissure, qui, en tombant, entraîne la couleur et détruit graduellement le tableau. C'est donc seulement dans les premiers temps que le verre soluble consolide les couleurs, mais il tend ensuite de plus en plus à détruire la peinture. On peut observer ces effets successifs à Cologne, dans l'église de Saint-Géréon. Dans plusieurs cas, lorsque le sulfure d'arsenic ou les divers oxydes de cuivre sont entrés dans la composition de la palette du peintre, l'alcali du verre soluble peut modifier et même détruire les couleurs.

Le procédé qui, dans presque tous les cas, a été employé de préférence, et qui non-seulement consolide, mais encore conserve la peinture et la rend plus transparente, plus brillante et plus chaude, consiste dans l'emploi d'une solution de savon neutre de cire dans l'alcool, ou de cire dans la benzine.

L'emploi de ces solutions permet de donner aux murs un poli brillant, les couleurs ressortent bien et deviennent solides et durables. Le seul inconvénient de ce traitement est que, dans les édifices humides, la couche d'enduit jaunit promptement, assombrit les clairs du tableau, et fait varier même sur plusieurs points la nuance des couleurs.

Il y a fort longtemps que ce procédé a été employé en Italie, notamment à Herculanum et à Pompéi.

Depuis plusieurs années, l'auteur a essayé, avec beaucoup de succès, d'employer pour le même usage une solution de paraffine pure dans la benzine ou l'huile du Canada. On sature à froid l'une de ces huiles volatiles avec de la paraffine, et l'on étend la combinaison sur la fresque. Lorsque le dissolvant est évaporé, on frotte modérément la peinture avec une brosse ou un drap fin pour la rendre brillante. Cette méthode est plus économique que l'emploi de la cire ou du savon de cire, et l'enduit n'a pas le défaut de brunir.

M. Hoch, professeur à l'Académie de Bonn, l'a essayé avec avantage dès l'année 1861, notamment sur les fresques de l'église de Schwarzreindorf, près de Beuel (Prusse rhénane).

DU COTON-POUDRE.

On connaît les dangers que présente cette préparation. Par suite d'un travail de M. Blondeau, les dangers qui résultent de la pyroxiline sont à la veille de disparaître, et, par conséquent, son usage, d'abord dans les mines et peut-être ensuite avec les armes de guerre, ne saurait tarder à voir disparaître ses très-sérieux obstacles.

Les dangers du coton-poudre consistaient dans son peu de stabilité, dans les difficultés de sa conservation, dans sa décomposition souvent prompte et inattendue, qui élèvait la température de la masse et qui en déterminait trop fréquemment l'explosion.

En combinant le coton-poudre à l'ammoniaque, M. Blondeau obtient un produit stable, inaltérable, qu'on peut considérer comme un acide anhydre, et qui, tout en détonant à la même température que les cotons-poudres ordinaires, ne présente plus les dangers de s'enflammer spontanément.

On prépare la pyroxiline ammoniacale en la faisant bouillir pendant une demi-heure dans une dissolution assez forte de chlorhydrate d'ammoniaque, après quoi on la lave à grandes eaux et on la fait sécher au soleil.

Si l'on écarte la possibilité des accidents que provoquait presque toujours le transport du coton-poudre, et dont on n'atténuait l'imminence qu'en tassant et en comprimant fortement cette dangereuse matière, il reste toutefois encore à lui imposer d'autres modifications pour la rendre apte aux armes à feu.

Je ne parle pas de son prix élevé. Le jour où il le faudrait, on saurait bien réduire ce prix, comme il en advient à l'égard de l'aluminium et de tant d'autres substances acquises désormais à l'industrie. Le problème gît surtout dans la manière dont le coton-poudre s'enflamme : il le fait avec trop de vivacité, brise souvent les armes, et attaque en outre l'intérieur des canons par les composés nitreux qui résultent de sa détonation.

NOUVELLE LAMPE A MAGNÉSIUM.

Pendant les réunions qui ont été tenues, cette année, à Nottingham, par l'Association britannique, on a expérimenté une lampe à magnésium d'un nouveau genre, dont voici la description :

Ce qui distingue avant tout l'invention, c'est que, au lieu d'être employé sous forme de ruban ou de fil, le magnésium est brûlé à l'état de poudre ou de limaille, et qu'on n'emploie, pour faire fonctionner l'appareil, ni mouvement d'horlogerie ni aucun autre mécanisme. La poudre métallique est contenue dans un large réservoir, dont le fond percé d'un petit orifice la laisse passer de la même manière que le sable qui tombe dans un sablier-horloge. Pour assurer un facile écoulement et afin de pouvoir donner

à cet orifice un diamètre convenable qui ne débite pas trop à la fois, on mélange la poudre métallique avec du sable fin dans des proportions qui varient suivant l'intensité de lumière qu'on désire, c'est-à-dire suivant la quantité de métal qu'on veut dépenser.

En quittant le réservoir, le mélange traverse un tube métallique dans le haut duquel un filet de gaz d'éclairage est introduit, en sorte que la poudre et le gaz sortant ensemble au bas de ce tube, on n'a qu'à y mettre le feu pour obtenir une lumière brillante, qui dure aussi longtemps qu'on entretient le courant. A mesure que le métal se brûle, le sable auquel il était mélangé tombe dans un récipient spécial pendant que les vapeurs produites par la combustion sont entraînées au dehors par un petit tube faisant fonction de cheminée.

L'orifice du réservoir qui donne passage au mélange de poudre et de sable est muni d'une petite soupape, qui permet de régler ou d'arrêter à volonté l'écoulement. Lorsqu'on veut faire fonctionner la lampe, on commence par ouvrir le petit jet de gaz, puis on l'allume et on le règle convenablement en attendant qu'on fasse arriver le magnésium. On ouvre alors, au moment voulu, la soupape, et la poudre métallique arrivant s'enflamme aussitôt. Comme le jeu de cette soupape est indépendant du robinet à gaz, on peut faire arriver le magnésium d'une manière intermittente et produire ainsi, avec la plus grande facilité et sans aucune perte, des effets de lumière susceptibles de trouver de nombreuses applications.

Dans la première expérience qui a été faite avec cette lampe, la lumière, quoique très-éclatante, avait une teinte bleuâtre que l'inventeur a fait disparaître dans l'expérience suivante, en ajoutant à la poudre de magnésium une certaine quantité de nitrate de strontiane. (*Journal of the Society of arts.*)

PRODUCTION DES EAUX-DE-VIE.

L'ensemble de la production des eaux-de-vie en France est, d'après un relevé statistique du journal *la Vigne,* de 736,000 hectolitres en alcool pur.

Voici l'ordre de mérite de ces divers produits :

1° Cognac fine Champagne ; 2° Champagne ; 3° Petite-Champagne ; 4° 1er bois ; 5° 2e bois ; 6° Saintonge ; 7° Saint-Jean-d'Angély ; 8° eau-de-vie bas Armagnac ; 9° eau-de-vie Tenarèze ; 10° eaux-de-vie de Cognac Surgères ; 11° eaux-de-vie haut Armagnac ; 12° Rochelle, Aigrefeuilles ; 13° Rochelle ; 14° Marmande ; 15° Pays ; 16° trois-six Languedoc.

D'après cette échelle de mérite, les eaux-de-vie bas Armagnac valent à peu près celles de Saint-Jean-d'Angély : mais cela ne tient, à mon avis, qu'à des causes inhérentes aux mauvaises coutumes de l'Armagnac, au point de vue des soins donnés au vin, à sa distillation, qui se fait d'un jet à 52 degrés. Dans les Charentes, la distillation se fait presque partout en deux chauffes.

Si l'Armagnac adoptait les bonnes pratiques des Charentes, notamment des bons crus de Cognac, ses eaux-de-vie pourraient arriver au niveau des *Saintonge* et même des *bois* dans un temps assez rapproché. Ce serait là une conquête immense qui rehausserait le revenu bien au delà des dépenses, et assurerait dans tous les cas le placement de la denrée, en attirant de plus en plus l'attention des consommateurs.

NÉCROLOGIE.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. EDME-FRANÇOIS FREMY.

La pharmacie française vient de perdre un de ses vénérables représentants dans la personne de M. Edme-François Fremy,

mort à Versailles le 10 novembre dernier, à l'âge de 93 ans, en pleine possession de son esprit et de son intelligence. Peu d'hommes ont mieux compris les devoirs de notre profession, et jusqu'à sa dernière heure, notre savant confrère a porté le plus vif intérêt à ses progrès, à son avenir et au maintien de sa dignité.

Né à Auxerre le 20 septembre 1774, il fit ses études au collége de cette ville, dirigé par les bénédictins. Son père, qui exerçait la pharmacie et qui le destinait à lui succéder, lui en faisait étudier les éléments sous ses auspices lorsque éclata la révolution. En 1792, le jeune Fremy s'enrôla volontairement pour sauver la vie de son père, menacé d'incivisme, et partit pour l'armée avec tous ses condisciples; mais bientôt, par la protection du conventionnel Maure, qui était d'Auxerre et qui connaissait sa famille, il fut attaché aux hôpitaux en qualité de pharmacien. Rentré dans ses foyers en 1797, après le licenciement de l'armée de Hollande, il vint à Paris où il retrouva Courtois, qui avait été un des élèves de son père. Courtois, qui devait plus tard attacher son nom à la belle découverte de l'iode, qui figure parmi les agents les plus énergiques de la thérapeutique, et qui a donné lieu à de si beaux travaux, était alors préparateur du cours de chimie que Fourcroy faisait à l'Ecole polytechnique et dont M. Thenard était le répétiteur. Courtois proposa à son ami de partager ses travaux, et pendant deux ans M. Fremy resta dans ce laboratoire, assistant aux leçons du maître et s'exerçant aux manipulations les plus délicates de la chimie. C'est de cette époque que date entre Thenard, Courtois et M. Fremy une amitié qui ne s'est jamais démentie.

Une circonstance qui n'a peut-être pas été sans influence sur la carrière de M. Fremy vint alors à se révéler. Armand Séguin, qui, avant la révolution, s'était livré à l'étude de la chimie et des sciences naturelles, et qui avait été le collaborateur de Lavoisier, dans quelques-uns de ses mémoires, s'était jeté, en 1793, dans

la fourniture des armées de la République et y avait acquis, en peu de temps, une fortune considérable. Un procédé de tannage, qu'il avait préconisé, fit mettre alors à sa disposition, par le Comité de salut public, l'île de Sèvres et plusieurs autres immeubles appartenant à l'Etat pour y établir des tanneries propres à fournir les cuirs nécessaires à la confection des souliers, des havre-sacs et des selles de l'armée. Lié depuis longtemps avec Fourcroy et Berthollet, qui avait fait plusieurs rapports sur ses procédés de tannage, Séguin eut la pensée qu'il pourrait peut-être un jour aller s'asseoir à côté d'eux à la première classe de l'Institut. Mais, pour atteindre ce but, il était indispensable qu'il fît des travaux qui fixassent sur lui l'attention et les suffrages de l'Académie des sciences, dans le cas où une place viendrait à vaquer. Il créa donc à Jouy, dont il avait acquis depuis peu le magnifique château, un grand laboratoire pourvu des appareils et des instruments les plus perfectionnés, et y attira plusieurs jeunes chimistes qui donnaient de grandes espérances. Courtois et Fremy y furent admis sur la recommandation de Fourcroy et de Thenard. Les deux amis passèrent quatre années dans ce laboratoire, se livrant à tous les essais et à toutes les recherches qui leur étaient inspirés par Séguin ou que leur suggérait leur propre intelligence, s'appliquant surtout à élucider quelques questions scientifiques restées obscures, ou à reprendre celles qui pouvaient plus directement intéresser l'industrie. C'est dans ce laboratoire que, travaillant sur l'opium, Courtois découvrit un corps cristallisé doué de propriétés alcalines et se combinant avec les acides, mais dont il ne détermina pas immédiatement la nature, craignant que l'ammoniaque qu'il avait employée pour l'obtenir ne fût pas étrangère aux propriétés qu'il révélait. Le mémoire. contenant toutes les expériences de Courtois, fut lu par Séguin à la première classe de l'Institut le 24 décembre 1804 et imprimé plus tard sous son nom dans les *Annales de chimie*,

Lorsque, en 1816, Sertuerner, moins timide, fit voir que la substance cristalline découverte par Courtois était un véritable alcali végétal et lui donna le nom de *morphine*, M. Vauquelin crut devoir réclamer pour Séguin la priorité de cette découverte.

Après trois années passées dans ce laboratoire, M. Fremy fut autorisé par Séguin à faire un cours de chimie à ses collaborateurs plus jeunes et moins instruits que lui ; c'est là qu'il se forma à cette élocution facile et choisie qui est restée dans le souvenir de ses auditeurs et dont il avait trouvé le modèle dans les brillantes leçons de Fourcroy. Plusieurs médecins de Versailles, qui faisaient de fréquentes visites au château de Jouy, où Séguin recevait avec le luxe et l'hospitalité princière qu'autorisait sa grande fortune, demandèrent la permission d'assister à ce cours et le suivirent pendant assez longtemps avec assiduité. Ne sachant comment remercier leur jeune professeur de son obligeance et de son désintéressement, car ce cours était purement gratuit, ils l'engagèrent à acheter une officine à Versailles, en lui promettant leur appui. Sans fortune, M. Fremy hésitait, quand M. Thenard prêta à son ami, sur ses premières économies, la somme nécessaire à l'acquisition de cette pharmacie, qui devint, en peu d'années, la première de la ville. L'activité de M. Fremy lui permit, dans les premiers temps de son séjour à Versailles, de concilier les devoirs de sa profession avec des travaux scientifiques dont les résultats ont été insérés dans différents recueils. La société de pharmacie de Paris, dont il a été plus tard le président, ayant mis au concours, en 1808, *le moyen de préparer l'acétate de potasse de manière à l'obtenir blanc et saturé sans employer le vinaigre radical*, M. Fremy remporta le prix, qui lui fut décerné en 1809. Notre confrère démontra dans son travail que, pour obtenir la terre foliée parfaitement blanche et pure, il faut avoir la précaution de verser peu à peu la potasse dans

l'acide acétique de façon à maintenir la liqueur constamment acide. On évite ainsi la formation des matières colorantes qui se produiraient infailliblement par le contact d'un excès d'alcali sur les matières étrangères que renferme l'acide.

Lorsque, en 1811, Napoléon voulut que les élèves de Saint-Cyr ne fussent plus désormais étrangers à la chimie, la réputation que M. Fremy avait laissée à Jouy le désignait naturellement pour faire le cours qui venait d'être institué à cette école militaire. L'enseignement clair et méthodique du professeur, sa parole vibrante, les nombreuses expériences dont il appuyait ses démonstrations avaient un grand attrait pour les élèves, et il n'est pas rare de rencontrer encore aujourd'hui des généraux et des officiers supérieurs de l'armée, qui étaient alors à l'Ecole, se rappeler avec bonheur ces intéressantes leçons.

Outre les leçons que M. Fremy faisait à Saint-Cyr, il avait établi, dans le laboratoire attenant à sa pharmacie, un cours de chimie expérimentale auquel assistaient ses élèves et quelques personnes de la ville. C'est à cet enseignement intime que se sont formés quelques chimistes distingués ; je citerai particulièrement Desfosses qui, en quittant son maître, est devenu préparateur du cours de M. Thenard au Collége de France, puis professeur de chimie à Besançon, et auquel on n'a peut-être pas rendu toute la justice qu'il méritait. C'est à Desfosses qu'on doit la découverte de la *solanine*, et surtout la production du cyanogène en faisant arriver l'azote de l'air sur un mélange de potasse et de charbon : expérience que l'on peut à bon droit regarder comme une des belles synthèses de la chimie moderne.

Ce fut aussi M. Fremy qui donna les premières leçons de chimie à son fils, l'encouragea dans son goût pour cette belle science et qui le recommanda plus tard à MM. Thenard, Gay-Lussac, Chevreul et Pelouze, qui, avec une bienveillance toute paternelle l'ont guidé dans une carrière qu'il devait parcourir avec succès.

M. Fremy voulut aussi présenter son fils à son ami Courtois ; c'était en 1835. Cet excellent homme, qu'ils trouvèrent dans son laboratoire, les accueillit avec cordialité et fortifia le jeune Fremy dans la résolution qu'il venait de prendre, en lui souhaitant que le sort lui épargnât les dégoûts et les injustices qui avaient abreuvé sa carrière.

Les services que rendait journellement M. Fremy, soit en éclairant la justice par des expertises médico-légales, soit en résolvant des questions d'hygiène qui pouvaient intéresser la ville de Versailles, devaient tôt ou tard fixer sur lui l'attention de ses concitoyens. Outre le jury médical dont il faisait partie, il fut bientôt élu membre de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise, dont il devint le secrétaire perpétuel en 1819, fonctions qu'il a exercées jusque dans ces dernières années. C'est en parcourant les comptes-rendus de cette compagnie qu'on peut se faire une juste idée de la facilité de travail et des connaissances variées de notre excellent confrère, et il n'est douteux pour personne que les conseils qu'il a donnés, les expériences qu'il a suggérées et les méthodes nouvelles qu'il a mises en crédit, ont exercé une salutaire influence sur les progrès de l'agriculture dans ce beau département.

Nommé membre du conseil municipal en 1830, il ne tarda pas à en devenir le secrétaire. Parmi les nombreux rapports qu'il a faits dans cette assemblée, il faut distinguer ceux qui avaient pour objet le régime des eaux distribuées à Versailles et la création des halles Notre-Dame. Ces rapports, qui sont écrits avec une précision et une clarté remarquables, sont de véritables modèles en ce genre, et témoignent hautement de l'aptitude qu'avait M. Fremy à s'assimiler tous les sujets.

Dans les diverses fonctions qu'il a eu à remplir soit comme administrateur du bureau de bienfaisance et du mont-de-piété, soit comme président du conseil de salubrité, soit enfin comme

exerçant une surveillance directe sur l'hôpital civil et sur l'*asile de la Providence*, qu'il avait contribué à fonder, M. Fremy a montré partout ce même esprit d'ordre et ce bon sens pratique qui étaient un des côtés saillants de son caractère.

Appelé en 1843 au conseil général du département, M. Fremy y prit bientôt la place que son expérience et son savoir devaient lui donner. Pendant vingt-trois ans il a partagé les travaux de ce conseil avec un zèle et une ardeur qui trompaient chacun sur son âge. Sa parole y était aimée et respectée, et ses avis, qu'il ne donnait jamais qu'avec réserve, étaient toujours pris en considération. Par une singulière coïncidence, il a été enlevé à l'affection de ses collègues du département au moment même où expirait le mandat que ses concitoyens lui avaient confié.

Des travaux si utiles et si multipliés ne pouvaient pas rester sans récompense; M. Fremy fut nommé en 1834 chevalier de la Légion d'honneur et promu au grade d'officier en 1859.

Arrivé à l'âge de quatre-vingt-dix ans, il résigna quelques-unes de ses fonctions, mais son esprit, qui avait conservé toute la vigueur et la lucidité de son âge mûr, avait encore besoin d'aliment. Il s'enferma dans son cabinet, passant la plus grande partie de ses journées à recevoir quelques amis qu'attiraient sa conversation pleine de charmes et son étonnante mémoire. Il relisait ses vieux auteurs et se tenait au courant de tout ce qui se publiait sur les sciences qui avaient intéressé sa jeunesse. Après la perte d'une compagne d'une instruction solide, d'un caractère aimable et bienveillant, et qui sympathisait si bien avec ses goûts, ses enfants l'engagèrent à venir à Paris habiter au milieu d'eux; mais leurs instances réitérées ne purent le déterminer à quitter sa ville d'adoption, où il était entouré de tant de considération et de respect.

Dieu a voulu épargner à notre excellent confrère la douleur de voir sa fin s'approcher et les angoisses d'une éternelle sépara-

tion; il s'est éteint sans souffrance, entouré de ses enfants qui lui prodiguaient les soins les plus touchants et les plus assidus, et avec cette sérénité d'âme qui est le partage des gens de bien et des consciences sans reproche.

M. Fremy laisse deux fils, l'un qui par ses nombreuses publications a pris une place distinguée parmi nos littérateurs modernes, et qui, pour obtenir le grade de docteur, a soutenu devant la Faculté des lettres de Paris, en 1843, une thèse fort remarquable sur les *Variations du style au XVIIe siècle;* l'autre qui est membre de l'Académie des sciences, professeur de chimie au Muséum d'histoire naturelle et à l'École polytechnique, et que nous comptons au nombre des rédacteurs de ce journal.

La ville de Versailles ne pouvait pas rester indifférente à la perte d'un homme qui avait consacré plus de soixante ans de sa vie à la défense de ses intérêts et au perfectionnement de ses institutions; elle a assisté tout entière à ses funérailles, et dans les discours que les administrateurs de cette belle cité ont tour à tour prononcés sur la tombe de leur collègue et de leur ami, ils ont fait voir les nombreux services qu'il avait rendus, les travaux importants auxquels il avait pris part, et ont donné en exemple à tous cette existence presque séculaire si remplie d'abnégation, de dévouement et de modestie. BOUTRON.

BIBLIOGRAPHIE.

Annuaire pharmaceutique, fondé par O. REVEIL et L. PARISEL, ou Exposé analytique des travaux de pharmacie, physique, histoire naturelle médicale, thérapeutique, hygiène, toxicologie, pharmacie et chimie légales, eaux minérales, intérêts professionnels; précédé du Compte-rendu des travaux de la Société de pharmacie, par M. BUIGNET, pendant les années 1865-1866; par L. PARISEL, pharmacien de première classe. — Cinquième année, 1867, formant la septième *Année pharmaceutique.* — Un volume in-18 de 368 pages avec figures. Prix : 1 fr. 50 c. — Paris, J.-B. BAILLIÈRE et FILS, libraires de l'Académie impériale de médecine, rue Hautefeuille, 19.

Le Gérant : A. CHEVALLIER.

1542 PARIS. — TYPOGRAPHIE DE RENOU ET MAULDE, RUE DE RIVOLI, N° 144.

WELLCOME LIBRARY INSTITUTE

PUBLICATIONS MÉDICALES OU SPÉCIALES

NNUAIRE MÉDICAL ET PHARMACEUTIQUE DE LA FRANCE

Par le Docteur **FÉLIX ROUBAUD**

POUR 1867 — 19e ANNÉE

L'ÉDITION 1867 de l'*Annuaire médical et pharmaceutique de la France*, comprend le cueil complet de la législation médicale et pharmaceutique, et celle des établissements nitaires et de bienfaisance;

La nomenclature de toutes les places médicales et pharmaceutiques du gouvernement; la signation des Sociétés de médecine et de pharmacie de la France; le personnel des Facultés, des Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie;

La liste nominative divisée par départements, arrondissements, cantons et communes, DE US LES MÉDECINS ET PHARMACIENS DE LA FRANCE ET DE L'ALGÉRIE.

Le tableau, par département, des villes de 2,000 âmes et au-dessus, et les cantons qui ont ni médecin, ni pharmacien, etc.. etc.

Un fort volume in-12 de 480 pages.

Prix : 4 francs.

AGENDA DU MÉDECIN PRATICIEN

1867

Avec un Calendrier à 2 jours la page, suivi d'un *Memento médical et pharmaceutique.*

Par le Docteur THIBAULT

Relié. — Prix : 1 fr. 25 cent.

AGENDA DU MÉDECIN POUR 1867

Un beau vol. de poche ou de cabinet. — Cartonné : 1 fr.

mprenant le *Calendrier* de 1867, le *Comptable-Journal*, servant à inscrire par ordre de date et par jour tous les éléments de sa comptabilité, la *Nomenclature* des médicaments et des articles spéciaux des pharmaciens de France. Cet Agenda peut servir de *Journal-minute* au REGISTRE DE COMPTABILITÉ publié par M. E. SIMONNET.

REGISTRE DES MÉDECINS

Par M. E. SIMONNET, imprimeur-breveté.

Cette méthode résume tous les éléments d'une comptabilité complète, la plus simple et la ns pratique de toutes. Elle comporte deux modèles :

Le REGISTRE n° 1, consacré plus spécialement aux praticiens des villes ;

Le REGISTRE n° 2, disposé plus spécialement pour les médecins de campagne.

A la fin du volume on trouve un RÉPERTOIRE servant de GRAND-LIVRE, des modèles des PPORTS et de CERTIFICATS, des FORMULES et des NOTES, des ETATS DE VACCINATIONS, etc., ligés *ad hoc* pour les praticiens.

Prix de chaque Registre de 400 pages: **12** fr. *franco* par la poste.

Adresser les demandes avec le montant en un mandat à l'ordre de M. E. SIMONNET, 5, *rue de la Monnaie, à Paris.*

MARS 1867.

DÉPOT CENTRAL
DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES NATURELLES
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

On expédie par Caisse de 50, 32, 28, 21, 15 et 10 bouteilles,
60, rue CAUMARTIN (en face le passage du Havre, à Paris)

PRIX DES EAUX LES PLUS DEMANDÉES
POUR PHARMACIENS ET DROGUISTES

Bonnes	» 75	Pougues (1)	» 65
Bussang	» 50	Püllna	1 »
Chateldon	» 50	Renaison	» 35
Condillac	» 40	Saint-Galmier	» 40
Contrexeville. — La Souveraine	» 65	Schwalheim	» 55
— Le Pavillon	» 70	Soultzbach	» 80
Ems	» 60	Soultzmatt	» 50
Enghien	» 60	Vals	» 65
Evian	» 90	Vichy	» 65
Friedrichshall	1 »	Vittel	» 65

Prix d'emballage pour les caisses de 10, 15, 21 et 28 bouteilles, **60** *cent. par caisse*
Pour les caisses au-dessus de 30 bouteilles, FRANCO D'EMBALLAGE

(1) PRIX DE L'EAU DE POUGUES PAR CAISSE
60 cent. la bouteille, franco d'emballage.

Caisse de 10 bouteilles	6 »	Caisse de 28 bouteilles	16 80
— de 15 bouteilles	9 »	— de 32 bouteilles	19 20
— de 21 bouteilles	12 60	— de 50 bouteilles	30 »

Toute demande de 30 francs et au-dessus est payable par traite à 60 jours
SANS FRAIS DE RECOUVREMENT

Les eaux sont expédiées, — soit de la source, soit de l'entrepôt de Paris, selon la destination, et toujours fraîches de puisement.

Adresser les demandes directement à M. SIMONNET, *60, rue Caumartin, à Paris.*

LES BAINS STIMULANTS DE PENNÈS

Sont ordonnés par un grand nombre de médecins dans les cas où il convient *d'activer la circulation du sang, de tonifier le corps et de réveiller l'énergie vitale.*

Les expérimentations faites dans QUINZE HOPITAUX ont permis de constater leur efficacité et de justifier leur emploi dans le traitement des maladies suivantes: *aménorrhée, anémie, angine,* **arthrite chronique**, *catharrhe vésical ou vaginal, chloro-anémie,* **CHOLÉRA**, *cholérine, dartres sans inflammation, diarrhée, dysenterie, dyspepsie,* **fièvre typhoïde**, *gastralgie, ictère,* **laryngite chronique**, *lumbago, œdème des extrémités,* **PARALYSIE** *sans lésion cérébrale, prostration des forces, prurigo, rachitisme,* **rhumatismes**, *scrofules, scrofulides, syphilides,* **VISCERALGIES**
Voir les documents dans une monographie, qui se délivre à la pharmacie PENNÈS, rue Sorbonne, 4, à Paris. — DÉPÔT dans les principales pharmacies de toutes les villes. (Se garantir des contrefaçons en exigeant la signature de J. A. Pennès

PRIX : **1** FR. **25** C. LA DOSE. *La remise est faite suivant la commande (40 à 50 pour 100) pour les Pharmaciens.*

PILULES ANTINÉVRALGIQUES

Du Dr CRONIER.

Il n'est pas un praticien aujourd'hui qui ne ncontre chaqne jour dans sa pratique civile, moins en cas de névralgie, et qui n'ait employé sulfate de quinine, tous les antispasmodique, même l'électricité : tout cela bien souvent sans cun résultat. Les pilules antinévralgiques de onier, au contraire, agissent toujours et cal- nt souvent en moins d'une heure les névral- es les plus rebelles.

Dépôt chez Levasseur, pharmacien, rue de la onnaie, 19, à Paris. — Prix : 3 fr.

MALADIES DE POITRINE
HYPOPHOSPHITES
DU Dr CHURCHILL

SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE SOUDE
SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX
PILULES D'HYPOPHOSPHITE DE QUININE

CHLOROSE, PÂLES COULEURS

SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE FER
PILULES D'HYPOPHOSPHITE DE MANGANÈSE

Prix 4 fr. le flacon.

Sous l'influence des hypophosphites, la ux diminue, l'appétit augmente, les forces viennent, les sueurs nocturnes cessent, et malade jouit d'un bien-être inaccoutumé.

- Pharm. Swann, 12, rue Castiglione, Paris.
- Dépôts : Montpellier, Belugou frères; ce, Fouque ; Lyon, Pharmacie centrale, 19, e Lanterne ; Bordeaux, Nantes, Toulouse, ns les succursales de la Pharmacie centrale; mes, pharmacie Goulard jeune.

PILULES CRONIER

A l'Iodure de Fer et de Quinine

(Extrait de la *Gazette des Hôpitaux*, 16 mai 1863). — Nous pouvons dire que M. Cronier est le seul qui soit arrivé à produire ce médicament à l'état fixe, inaltérable, et se conservant indéfiniment. Par conséquent, il a donc un avantage réel sur toutes les préparations ferrugineuses.

Rue de Grenelle-St-Germain, 13, à Paris.

LES PASTILLES DIGESTIVES

A LA PEPSINE

De Wasmann sont employées par tous les médecins au courant de la sciences dans les cas où la digestion des aliment, albuminoïdes est difficile ou impossible, parce qu'elles constituent **la seule préparation** où la PEPSINE soit **conservée** INALTÉREE et sous une forme agréable au goût. — Rue Saint-Honoré, 151, à la pharmacie du Louvre, et dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES
AU LACTATE DE FER
DE
GÉLIS & CONTÉ

Approuvées par l'Académie de médecine de Paris, qui, deux fois, à vingt ans d'intervalle, a constaté leur supériorité sur tous les autres ferrugineux solubles et insolubles. Elles sont généralement employées dans le traitement de la chlorose, de l'anémie, de l'aménorrhée, de la leucorrhée, et dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués.

A la pharmacie rue d'Aboukir, 99, (place du Caire) à Paris, et dans les principales pharmacies de chaque ville.

PASTILLES DIGESTIVES DE VALS

UX SELS NATURELS EXTRAITS DES EAUX MINÉRALES

C'est un adjuvant utile dans la dyspepsie atonique et la dyspepsie flatulente, à la dose de 15 à 20 pastilles par jour.

Arômes : *Menthe, Citron, Anis, Fleur d'oranger, Vanille et sans arôme.*

VALS

L'une des faces de la Pastille porte en relief le nom de VALS et l'autre le nom des préparateurs.

MURE & Cie

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales naturelles.

Et dans toutes les pharmacies de France. — Prix fr., 2 fr. et fr. la boîte.

PRIX DES PRODUITS
DE LA
MAISON J.-P. LAROZE
Pharmacien de l'Ecole spéciale de Paris.

	PRIX pour le public.	REMISE pour le pharm.
PRODUITS PHARMACEUTIQUES		
SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES DE J.-P. LAROZE, spécifique le plus certain des affections nerveuses de l'estomac et des intestins ; le flacon	3 »	
Sirop d'écorces d'oranges amères, à l'iodure de potassium. Dose exacte et toujours définie, reconnu comme le dosage le plus sûr de ce précieux médicament ; le flacon	4 50	25 0/0
Sirop ferrugineux d'écorces d'oranges et de quassia amara au proto-iodure de fer. Dosage exact, *inaltérabilité garantie.* Prix du flacon	4 50	
Médecine noire. Six capsules d'une déglutition facile, sans saveur ni odeur, représentent en force la médecine du Codex. Prix de la boîte pour une purgation.	1 »	40 0/0
PRODUITS MÉDICO-HYGIÉNIQUES		
Curaçao français hygiénique, liqueur de table perfectionnée, le cruchon toujours en verre	6 »	25 0/0

Toute demande de six cruchons de curaçao avec suffisante quantité d'autres produits pour parfaire, remise et escompte déduits, une somme nette de 60 francs sera expédiée pour les villes rédimées, FRANCO DE PORT, D'EMBALLAGE ET DU DROIT DE CONSOMMATION; pour les villes non rédimées, l'expédition se fera avec un acquit à caution, et alors le droit de consommation de 90 cent. par litre et les frais de port, seront déduits de mon mandat pour solde. AU-DESSOUS de ce nombre il n'en sera pas expédié, il faudra les prendre à la fabrique à Paris, ou par l'intermédiaire des commissionnaires ou des droguistes.

Élixir dentifrice au quinquina, à la pyrèthre et au gayac ; le flacon	1 25	
Poudre dentifrice rose au quinquina, à la pyrèthre et au gayac, et à base de magnésie ; le flacon	1 25	
Opiat dentifrice au quinquina, à la pyrèthre et au gayac ; le pot	1 50	
Curatif dentaire pour panser les dents cariées avant le plombage et prévenir les douleurs et abcès ; le flacon avec l'instrument	4 »	
COSMÉTIQUES MÉDICO-HYGIÉNIQUES		
Eau leucodermine pour la toilette du visage ; le flacon	3 »	
Eau lustrale contre la chute des cheveux et les démangeaisons du cuir chevelu ; le flacon	3 »	
Esprit de menthe superfin pour la table ; le flacon	1 25	
Esprit d'anis rectifié pour la table ; le flacon	1 25	
Savon lénitif médicinal approprié aux usages de la toilette ; le pain	1 50	25 0/0
Savon lénitif médicinal aux jaunes d'œufs non altérés ; le pain	2 »	
Savon Cold cream onctueux pour blanchir et adoucir la peau ; le pain	2 »	
Savon anti-herpétique, au goudron de Norwège, purifié ; le pain	2 »	
Crême de savon lénitif médicinal approprié aux usages de la toilette ; le flacon	2 »	
Huile de noisette parfumée ; le flacon	2 »	
Cold cream supérieur ; le pot	1 50	
Pommade conservatrice des cheveux ; le pot	3 »	
Pommade du Dr Dupuytren ; le pot	3 »	
Eau de Cologne supérieure avec ou sans ambre ; le flacon 1 fr. ; le litre	7 »	
Pastilles orientales du Dr P. CLÉMENT pr purifier l'haleine ; la boîte entière.	2 »	
La demi-boîte	1 »	
Vinaigre de toilette aromatique ; le flacon	1 »	
Eau de fleurs de lavande ; le flacon	1 50	

Les produits ci-dessus ne sont expédiés qu'à vente ferme. — L'emballage est toujours franco ; mais, pour obtenir la franchise de port, il faut que la demande d'un ou de plusieurs produits s'élève au moins à la somme de 60 fr. pour MM. les pharmaciens. — Le droit de consommation *est toujours franco* mais celui d'octroi, s'il y en a, reste à la charge du destinataire. — MM. les droguistes qui font le gros, jouissent pour toute demande de 100 fr. et au-dessus, d'une bonification qui leur permet de se mettre en rapport avec MM. les pharmaciens et parfumeurs pour la vente de ces divers articles.

Fabrique et expéditions : maison J.-P. LAROZE, rue des Lions-Saint-Paul, 2.
PARIS

EAU MINÉRALE DE POUGUES

ALCALINE, FERRUGINEUSE, IODÉE ET GAZEUSE

Traitement des affections Gastro-intestinales, Génito-uri-aires Goutteuses et Lymphatiques. — Diabète, Albuminurie, hlorose, Chloro-anémie, maladies du Foie, de la Rate et du ancréas, maladies des femmes, etc.

SOURCE SAINT-LÉGER

Les sels auxquels on doit accorder la plus grande somme d'action dans les *Eaux de ougues*, sont les carbonates de chaux et de magnésie, ce qui les différencie complétement s autres eaux alcalines qui ont pour base les sels débilitants de bicarbonate de soude et e potasse.

L'action reconstituante des *Eaux de Pougues* est singulièrement favorisée d'ailleurs par quantité notable de fer qu'elles contiennent, et par les pratiques hydrothérapiques aux uelles un établissement complet et modèle est affecté.

PRIX : 60 cent. la bouteille pour pharmaciens.

Adresser les demandes, à M. SIMONNET. entrepositaire à Paris, 60, rue Caumartin.

MAISON A. ANCELIN

Pharmacien de l'École de Paris

Rue du Temple, 22

PARIS

Marque de fabrique. DESNOIX & Cie, Successeurs Marque de fabrique.

TISSUS PHARMACEUTIQUES

Sparadraps.

fficinal.
achylon gommé.
apalme.
paradraps des hôpitaux.
évulsif au Thapsia.
oix de Bourgogne simple.
— émétisée.
go cum mo.
guë.
es quatre fondants, etc., etc.
oile de mai.
ercaline adhésive à la glycérine.
S'applique comme le taffetas d'Angleterre.
udruche préparée par grosse et par bande.

TOILE VÉSICANTE VERTE

vec divison. Vésication prompte et sûre.
eux largeurs . . { 25 centimètres. / 20 —

Papier à cautère blanc, boîtes rouges.
— blanc et jaune.
— boîtes vertes, demi-fines.
— satiné, boîtes vertes satinées.
— à l'emplâtre simple sans résine.

On le prépare aussi sur formule particulière et coupé au modèle demandé.

Épispastique.

Papier épispastique ordinaire, nos 1, 2, 3.
— perforé, nos 1, 2, 3.
Pansement tout préparé.
sérofuge, nos 1, 2, 3, et grandeurs diverses.

Taffetas d'Angleterre *(court plaister)* de toutes les qualites, par grosse, par douzaine et par mètre.

Enveloppes riches et simples ; carnets dorés et non dorés, renfermant chacun trois carrés de taffetas et un de baudruche préparée.

Emplâtre pauvre homme, dit papier anglais. — Baudruche à l'arnica, dit collodion

PAPIER CHIMIQUE

Ce Papier, d'une fabrication parfaite, se vend 50 centimes le rouleau. 25 centimes le demi-rouleau, ix qui le fait rentrer entièrement dans le domaine de la pharmacie.

Tous les produits de cette maison, fabriqués avec le soin qu'exigent les préparations pharma-utiques, présentent à MM. les pharmaciens un avantage réel, car les prix sont toujours en pport avec celui des matières premières.

PASTILLES FERRUGINEUSES
D'OREZZA

FORTIFIANTES, DIGESTIVES.

Ces pastilles sont préparées avec les sels ferrugineux extraits de l'EAU D'OREZZA.

Elles sont un précieux adjuvant dans le traitement de toutes les maladies pour lesquelles l'usage du fer est ordonné.

GRANULES FERRUGINEUX
D'OREZZA

Ces granules sont destinés à l'usage des personnes qui voyagent ou qui sont trop éloignées pour faire usage de l'EAU D'OREZZA.

Ils sont composés à la dose indiquée dans l'analyse quantitative du Rapport *approuvé par l'Académie impériale de médecine.*

Ces granules sont, comme l'EAU D'OREZZA elle-même, d'une énergique efficacité dans toutes les maladies provenant **de la faiblesse des organes ou de l'appauvrissement du sang.**

Dans le bouchon de cristal qui ferme le flacon est pratiqué un vide représentant la mesure exacte des sels ferrugineux transformés en granules, contenus dans un verre d'EAU D'OREZZA, pris à la source.

DÉPOT PRINCIPAL A PARIS, A LA COMPAGNIE DE VICHY, *et dans ses succursales dans les départements, ainsi que dans toutes les pharmacies importantes et débitants d'Eaux minérales.*

SIROP ET PATE DE BERTHÉ
A LA CODÉINE.

Les observations les plus sérieuses, recueillies par des hommes dont le corps médical respecte l'opinion, ont depuis longtemps démontré l'efficacité du **Sirop** et de la **Pâte de Berthé**, et la supériorité de leurs effets contre les Rhumes, les Toux opiniâtres et fatigantes de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite et de la phthisie pulmonaire, on ne doit donc pas s'étonner de la préférence accordée à cette préparation par les médecins et par les malades, et de l'importance toujours croissante de sa vie.

Dépôt, 151, rue Saint-Honoré,

PHARMACIE DU LOUVRE, *et dans toutes les pharmacies.*

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

Employé avec un succès constant depuis 30 ans, par les médecins de tous les pays, contre les Maladies organiques ou non organiques du Cœur, les diverses Hydropisies et la plupart des Affections de Poitrine et des Bronches (*Pneumonies, Catarrhes pulmonaires, Asthmes Bronchites nerveuses, Coqueluches,* etc.

A la Pharmacie rue d'Aboukir 99, (place du Caire), a Paris, et dans les principales Pharmacies de chaque ville.

(1)

CAPSULES DE GLUTEN PUR

Prix Monthyon (1)

de 4,000 fr.

D'ULYSSE ROY (DE POITIERS)

infaillibles

pour la guérison des diabétiques

Médaille d'Or (1

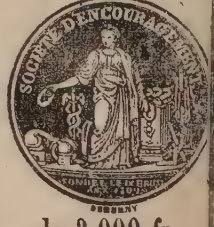

de 3,000 fr.

Les bons effets qu'ils produisent ne laissent aucune trace d'irritation comme tar d'autres révulsifs ou stimulants.

Cela les rend fort utiles pour détourner les **embarras gastriques** et arrêter l **relâchement des intestins**.

Employés dans ces dernières conditions, ils deviennent **PRÉSERVATIFS DU CHOLERA**. (Voir les documents publiés dans une monographie, qui se délivre à pharmacie PENNÈS, rue Sorbonne, 4, à Paris.)

EAUX MINÉRALES DE VITTEL

(VOSGES)

Grande source. *Ferro-magnésienne carbonatée* : Goutte, gravelle, catarrhe e vessie, etc., dyspepsie.

Source Marie, *magnésienne, sodique*: nstipation, maladies du foie, engorgeents de tous les viscères.

Source des Demoiselles, *ferrumeuse, bicarbonatée* et *crénatée* : chlorose, ppressions, anémie, affaiblissement eonsutionnel.

Site admirable, parc de plus de 12 hecres. Le GRAND-HOTEL de l'établissement çoit tous les ans l'élite de la Société.

Au *Dépôt central*, 60, rue Caumartin, à aris.

INCONTINENCES D'URINE

Guérison par les dragées GRIMAUD aîné, Poitiers. Dépôt chez l'inventeur, à Poirs. — Paris, 7, rue de la Feuillade.

Prix : 5 fr. la boîte.

APIOL DES Drs JORET ET HOMOLLE

Le commerce délivre sous le nom d'APIOL, une liqueur verdâtre, d'une odeur térébinthacée. C'est une imitation, très-infidèle de ce puissant emménagogue; elle n'a ni ses caractères phyiques et chimiques, ni ses propriétés thérapeutiques. Son emploi n'offre aucune des garanties d'efficacité que possède l'Apiol pur, préparé d'après les procédés des docteurs JORET et HOMOLLE.

L'APIOL PUR, ainsi que le constate un rapport fait à la Société de pharmacie de Paris, *est un liquide huileux, de couleur ambrée, non volatil, plus dense que l'eau, d'une saveur sui generis, d'une odeur rappelant celle de la graine de persil pulvérisée...*

Délivrer sous le nom d'Apiol une préparation qui ne présente pas ces caractères principaux et essentiels, c'est tromper le médecin et le malade, et leur causer des mécomptes inévitables.

Exiger sur le flacon les cachets JORET et PUJOL.

Dépôt général, pharmacie BRIANT, rue de Rivoli, 150, à Paris.

EAUX MINÉRALES DE VALS

ACIDULES, GAZEUSES, BICARBONATÉES, SODIQUES, ANALYSÉES PAR O. HENRI.

ANALYSE DE LA SOURCE FERRO-ARSENICALE LA DOMINIQUE PAR O. HENRI.

Acide sulfurique libre..... 1.33
Silicate acide. — Arseniate acide. } sesquioxyde de fer
Phosphate acide. — Sulfate acide. } 0.44
Sulfate de chaux. — Chlorure de sodium.....
Matières organiques.....

THERMALITÉ 13°	ST-JEAN	PRÉCIEUSE	DÉSIRÉE	RIGOLETTE	MAGDELEINE
—	—	—	—	—	—
Acide carbonique.....	0.425	2.218	2.145	2.145	2.050
Bi-carbonate de soude.....	1.480	5.940	6.040	5.800	7.280
— de potasse.....	0.040	0.230	0.263	0.263	0.255
— de chaux.....	0.310	0.630	0.571	0.259	0.520
— de magnésie.....	0.120	0.750	0.900		0.672
— de fer et manganèse..	0.006	0.010	0.010	0.024	0.029
Chlorure de sodium.....	0.060	1.080	1.100	1.200	0.160
Sulfate de soude et de chaux.....	0.054	0.185	0.200	0.230	0.235
Silicate et silice, alumine.....	0.080	0.060	0.058	0.060	0.597
Iodure alcalin, arsenic et lithine...	indice.	indice.	indice.	traces.	traces.
	2.151	8.885	9.142	7.826	9.243

es eaux sont *très-agréables* à boire à table, pures ou coupées avec du vin. Un excès d'acide bonique et la proportion heureuse des bicarbonates, calciques, magnésiens, en fait, malgré la s riche minéralisation qui soit connue en France, des eaux *légères, douces*, essentiellement *dives*. Dose ordinaire : une bouteille par jour. (*Indiquer autant que possible la source que l'on endprescrire*) *Emplois spéciaux* : **Saint-Jean**, maladies des organes digestifs ;—**Précieuse**, maies de l'appareil biliaire; — **Désirée**, maladies de l'appareil urinaire; — **Rigolette**, chlorosemie;—**Magdeleine**, maladies de l'appareil sexuel;—**Dominique** (cette eau est arsénicale, elle aucune analogie avec les précédentes fièvres intermittentes, cachexies, dysphie, maladies de peau, scrofule, maladies organiques, etc.

es eaux de ces six sources se transportent et se conservent sans altération; elle se trouvent dans principales pharmacies de France au prix de 0.80 c. la bouteille.

haque bouteille est revêtue d'une étiquette et coiffée d'une capsule en étain portant le nom de ource à laquelle elle a été puisée.

PEPSINE DE BOUDAULT

Seul fabricant et fournisseur de la Pepsine dans les Hôpitaux de Paris depuis 1854

13 ANNÉES DE SUCCÈS

Seule approuvé par la Commission impériale académique du Nouveau Codex, pour l'étude de la Pepsine, composée de MM. Guibourt, Boudet, Boudault, Bussy, Corvisart et Régnault. — C'est au docteur Corvisart et au chimiste Boudault que l'on doit l'introduction de la **PEPSINE** dans la thérapeutique. MM. les Médecins, pour avoir toute garantie de succès, devront donc exiger le cachet de l'un des auteurs, M. Boudault.

Elle est employé avec certitude de succès dans les **dyspepsies rebelles, gastrites, gastralgies, vomissements coërcitifs de la grossesse,** la **lientérie des enfants** et **autres affections des organes digestifs**, sous forme de Vin, Elixir, Prises, Pastilles et Sirops.

Se méfier des contrefaçons. Exiger comme garantie la signature ci-contre Hottot

PHARMACIE HOTTOT, 24, RUE DES LOMBARDS, PARIS

SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE DE BRIANT

Phen, rue de Rivoli, 150, Paris.

Cette préparation a été préconisée contre **rhumes, grippes, coqueluches, catarrhes,** et généralement toute inflammation des **bronches** et des **poumons**, par Laennec, Guersant, Asselin, Fouquier, et autres médecins des hôpitaux, membres de l'Académie de médecine et professeurs de la Faculté de Paris.

On lit dans un *Rapport officiel :*

« Le SIROP antiphlogistique de BRIANT, « préparé avec des extraits de plantes, « jouissant de propriétés adoucissantes et « calmantes est **propre à l'usage « pour lequel il est est composé**, il ne contient **rien de nuisible ni de dangereux.** »

PASTILLES DE DETHAN AU SEL DE BERTHOLLET (Chlorate de Potasse)

Recommandées contre les maux de gorge, les inflammations de la bouche, et la salivation mercurielle. Elles donnent la flexibilité au gosier, la fraîcheur à la voix, guérissent les ulcérations, détruisent la mauvaise haleine. — Dépôt : pharmacie Dethan, 90, faubourg St-Denis ; pharmacie Roussel, place de la Croix-Rouge, 1, Paris

HUILE DE DE MORUE DEROCQUE

(Médaille d'Argent 1864)

LE BOUCHER, SUCCESSEUR

55, BOULEVART DE SÉBASTOPOL (R. D.), A PARIS.

TUBES ANTI ASTMATHIQUES

(LEVASSEUR)

Employés avec succès contre l'asthme. Cessation instantanée de la suffocation et des oppressions. — Pharmacie, 19, rue de la Monnaie, Paris. — Prix : 3 fr.

SIROP MINÉRAL SULFUREUX AU GOUDRON

De CROSNIER, pharmacien. Ce sirop est employé depuis quinze ans pour guérir les Affections chroniques des bronches et des poumons, Toux, Rhumes, Bronchites rebelles et Phthisie commençante.

Pharmacie, rue Montmartre, 95.

ERGOTINE DRAGÉES D'ERGOTINE DE BONJEAN

Médaille d'or de la Société de pharmacie de Paris.

D'après les plus illustres médecins français et étrangers, la solution d'Ergotine (à dixième) est le plus puissant hémostatique que possède la médecine contre les hémorrhagies de vaisseaux tant artériels que veineux.

Les dragées d'Ergotine sont employées avec le plus grand succès pour faciliter le travail de l'accouchement, arrêter les hémorrhagies de toute nature contre l'hémoptysie, les engorgements de l'utérus, dyssenteries et diarrhées chroniques.

Dépôt général, à Paris, à la pharmacie, rue d'Aboukir, 99, (Place du Caire), et dans les principales pharmacies de chaque ville.

1615 Imp. Renou et Maulde, rue de Rivoli, 144

DROGUERIE

BULLETIN DES VARIATIONS (FÉVRIER 1867)

Acide citrique blanc	6 50	Très-ferme.
— tartrique d°	4 »	Cours en baisse.
Aloès succotrin	1 60	Mal tenu.
Anis étoilé	3 50	Cours normal.
Baume de copahu solidifiable	7 50	Très-recherché.
— de Tolu, sec	12 »	
Beurre de muscades	14 »	
Bicarbonate de soude	» 70	De fabrique française, en hausse.
Bismuth (sous-nitrate)	40 »	Restera cher longtemps. Le métal manque.
Camphre raffiné	5 »	Se maintient ferme à la hausse.
Cantharides grabelées	8 50	Sont abondantes.
Cubèbes grabelés	4 »	
Follicules de séné, Palthe et Tripoli en sorte.	4 50	
Glycérine pure	3 »	Ce produit est fabriqué en France d'une manière supérieure.
— ordinaire	2 »	
Gomme en sorte	3 »	Toujours mauvaises nouvelles du Sénégal.
— blonde	3 50	
— blanche	4 »	
Graine de moutarde noire d'Alsace	1 »	Très-ferme. Récolte médiocre.
— — de la Rochelle 90 à	» 85	
— — blanche mondée	1 40	
Guimauve (racine)	1 »	
— fleur)	2 40	
Huile d'amandes douces	4 20	Chères jusqu'à nouvelle récolte.
— de foie de morue brune	2 10	A repris faveur.
— — blonde	2 20	
— — blanche du commerce	3 30	
— de ricin filtrée	2 40	
Iodure de potassium	34 »	Maintenu en hausse par l'association des fabriques.
Iode sublimé	38 »	
Ipéca en sorte	45 »	Reste ferme à ces prix.
— choisi et mondé	48 »	
Jalap choisi (Vera-Cruz)	20 »	Les qualités Tampico sont offertes; mais elles ne sont pas médicinales.
Manne en larmes	12 »	Sont fermes à ces prix.
— en débris de larmes	5 50	
— en sorte	3 »	
Mauve cultivée (fleur)	4 50 à 7 »	
Mercure	6 »	Le cours a fléchi.
Opium titré	55 »	Forte demande à Smyrne.
Polygala de Virginie	8 »	Baisse.
Quinquina jaune, vrai calissaya	12 »	Quina jaune reprend faveur.
— rouge	24 à 40 »	Les quina gris en bonne qualité toujours rares.
— gris, huanuco choisi	7 50	
— — menu d°	6 50	
Rhubarbe de Chine, de bonne qualité	24 »	Reprise de hausse
Safran du Gâtinais	120 »	Est souvent falsifié, y prendre garde.
Salsepareille	3 »	Forte hausse.
Scammonée d'Alep, n° 1	100 »	Les prix sont très-élevés pour les bonnes qualités.
Semen-contra d'Alep grabelé	2 »	
Séné Palthe, 3/4 mondé	2 90	
Sulfate de quinine	6 50	les 30 grammes. Le cours s'élèvera sous peu.
Tilleul avec bractées	2 30	Les écorces de quina pour fabriques se raréfient.
— mondé	4 »	
Violettes nouvelles de 1865	4 50	

Table du Journal de Chimie médicale, cahier de Mars 1867

Chimie.

Caractères distinctifs des différentes résines : de l'agaric, de l'aloès, de la coloquinte, du jalap, de la scammonée 113
Procédé d'argenture brillante; par M. Bouilhet 114
Dialyse des gaz par les diaphragmes 116
Contenance en alcaloïdes de la graine du *strychnos tienté* 118
Diffusion des gaz à travers le caoutchouc 118
Sur les liquides sucrés destinés à être étudiés dans l'appareil à polarisation 118

Toxicologie.

Empoisonnement par la cautérisation d'une dent 119
Un mangeur d'arsenic 119
Cas divers d'empoisonnement de 1851 à 1863 120
Empoisonnement de bœufs par le minium 121
Sur un toxique, le boundou 121

Pharmacie.

Sur les examens des officiers de santé et des pharmaciens de deuxième classe 123
Les poudres médicamenteuses; leur conservation 125

Falsifications et fraudes.

Vente du pain n'ayant pas le poids 126
Falsification du tabac 128
Falsification du chocolat, des confitures, du sucre, du thé, du poivre en grains 129
Glycérine impure 131
Falsification du séné 132
Nouvelle méthode d'essai de l'huile d'olive 132

Tribunaux.

Empoisonnement par la belladone 133
Sur l'uromancie et les uromanciens 136

Hygiène publique.

Influence de la durée du séjour dans les lieux infectés sur la production des maladies épidémiques 141
De la peste bovine 142
Cupidité de certains Hollandais 142
Création d'un conseil sanitaire 143

Thérapeutique.

Action fébrifuge de l'iris de Florence 144
Traitement de la gangrène sénile 145
Sur le traitement de la pierre 146
Coutumes arabes; leurs effets funestes 147

Objets divers.

Régime d'un médecin anglais 147
Préservatif contre l'oxydation 148
Nouveau mode d'éclairage 148
Alcool de nèfles 149
Conférence internationale 149
Suicides 150

Chronique industrielle;

PAR M. A. CHEVALLIER FILS

Enquête sur l'explosion dans la houillère du Straffordshire 150
Fabrication des allumettes chimiques en Amérique 152
Industrie des huiles minérales en Angleterre 154
La pétrolie 154
Conservation des peintures à fresque 156
Du coton-poudre 158
Nouvelle lampe à magnésium 159
Production des eaux-de-vie 161

Nécrologie.

Notice nécrologique sur M. Edme-François Fremy 161

Bibliographie.

Annuaire pharmaceutique; par M. Parisel 168

1542 — IMPRIMERIE RENOU ET MAULDE

DICTIONNAIRE des ALTÉRATIONS et FALSIFICATIONS des substances alimentaires et commerciales, par M. Chevallier père, 3e édition revue, corrigée et augmentée, 2 forts volumes in-8°. Prix : 14 francs franco dans toute la France.

AVIS

Une 7e édition revue et corrigée de l'**OFFICINE** vient de paraître.
(Voir pour le prix à la page 2 de cette couverture.)